



Le Sahel

NUMERO
9590

LUNDI
17 Septembre 2018

150 FCFA

« Nous demandons aux militants du SNECS de reprendre le chemin de la Fac, pour l'intérêt supérieur de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour l'intérêt supérieur du Niger » déclare M. Yahouza Sadissou

P. 5

● A la Présidence de la République

Le Président de la République reçoit une délégation de la CAF



Idrissa Hamadou ONEP

Le Chef de l'Etat s'entretenant avec le président de la CAF (au centre)

Le Président de la République, Chef de l'Etat, SE Issoufou Mahamadou s'est entretenu vendredi dernier avec une délégation de la Confédération Africaine de Football (CAF) conduite par le président de ladite institution, M. Ahmad Ahmad. A l'issue cette audience, le nouveau président de la CAF, a dit que la visite officielle auprès des Chefs d'Etats des pays africains est toujours une grande retrouvaille entre la CAF et ces Chefs d'Etats. Pour lui, sans implication des Chefs d'Etat africains il n'y a pas de développement du football africain. Soulignant la particularité de notre continent, il a estimé que le football fait partie de notre vie ; une école qui permet de protéger notre jeunesse et de la stabiliser dans un monde plein de fléaux qui détruisent la jeunesse. Le Président de

la CAF a dit avoir échangé avec le Président de la République sur le projet du développement du football au Niger et sur le continent mais aussi sur la décentralisation de la gestion du football africain car elle permettra d'agir vite. Cette rencontre a été une occasion pour cette délégation de saluer les efforts du Niger car notre pays a organisé la CAN des moins de 17 ans et l'engagement du Président de la République dans l'organisation de la CAN des moins de 20 ans en 2019. A ce sujet, le président de la CAF a dit que la CAF ne retire l'organisation d'une compétition à un pays que si seulement si ce dernier ne respecte pas ses engagements, avant de souligner les efforts du Niger dans l'organisation de cette prochaine compétition. Toutefois, il a invité la presse à mener sa propre investigation, tout en exprimant son attachement à celle-ci car récemment ses enquêtes ont aidé la CAF à sanctionner une vingtaine d'arbitres.

Mamane Abdoulaye

Lancement officiel de la Cure Salée



Aboubacar Abzo ONEP

« Depuis sa 46^{ème} édition, la cure salée n'enregistre que des progrès importants dans tous les domaines », déclare le premier Ministre

P 7

Message du ministre des Enseignements Secondaires à l'occasion de la rentrée 2018-2019

101 177 élèves du lycée reprennent le chemin de l'école ce matin

P.11

8^{ème} édition du Prix de l'Excellence et du Mérite de la 1^{ère} Dame Aïssata Issoufou

Sous le signe de l'Education de la jeune fille pour l'autonomisation de la femme au Niger

P.5

● Cure salée**Le Premier ministre visite un site de vaccination du bétail et échange avec les chefs traditionnels, les cadres régionaux et les femmes leaders**

Après la cérémonie d'ouverture de la 54^{ème} édition de la Cure Salée qu'il a présidée dans la matinée, le Premier ministre, Chef du gouvernement SE. Brigi Rafini a rencontré dans l'après midi, les cadres régionaux, les chefs traditionnels et les leaders d'opinion, avant de visiter un site de vaccination de bétail à quelques encablures du site de la Cure salée. De retour à Ingall, SE Brigi Rafini a rencontré les femmes leaders. Le Premier ministre était entouré, au cours de ces rencontres, par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses, des ministres en charge de la Renaissance culturelle ; de la Promotion de la Femme et du ministre délégué au Budget.

Avec les chefs traditionnels, les cadres, les leaders d'opinion, il était question de leur rappeler les priorités des pouvoirs publics, de faire le point de la mise en œuvre des programmes, d'échanger sur les préoccupations propres à la zone mais aussi celle du pays en général, de recueillir leurs avis, mais aussi d'envisager dans une démarche participative, les pistes de solutions. Dans son introduction à la rencontre, le Chef du gouvernement a transmis les encouragements et le soutien ferme du Président de la République, chef de l'Etat aux

différents acteurs pour tous ceux qu'ils font pour accompagner les efforts du gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie des populations. SE. Brigi Rafini a aussi évoqué d'autres sujets comme la sécurité ; la scolarisation particulièrement celle de la jeune fille et son maintien à l'école ; la gestion des ressources naturelles de plus en plus sous pression ; les changements climatiques ; la coexistence pacifique entre les communautés ; l'éducation de la jeunesse à cette aire des réseaux sociaux ; l'immigration irrégulière ; les trafics de toutes sortes ; l'extrémisme violent



Lors de la rencontre

et le terrorisme, etc. Devant les femmes leaders, le Chef du gouvernement a insisté sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école ; la participation politique et économique des femmes à l'effort de développement. Le Premier ministre a aussi écouté les préoccupations des populations à travers les chefs traditionnels ; les leaders d'opinion et les femmes leaders. Ces préoccupations touchent à l'état de la route, à l'accès à certains services sociaux comme la santé ; la santé du bétail ; le soutien à l'entrepreneuriat féminin ; la for-

mation pour les filles déscolarisées. Auparavant, le Premier ministre a visité un site de vaccination de bétail (camelin). En plus des membres du gouvernement, SE. Brigi Rafini était accompagné dans cette visite par plusieurs ambassadeurs dont ceux des Etats Unis d'Amérique, de France, d'Allemagne et d'Espagne, le Chef de la mission Eucap Sahel Niger. Sur la place, la délégation gouvernementale a trouvé les cadres et agents de l'Elevage déjà à la tâche. Il faut noter que les vaccins et les produits pour le déparasitage du bé-

tail ont été acquis sur financement du Millénum Challenge Account (MCA-Niger). C'est pourquoi, l'ambassadeur des Etats Unis au Niger SE. Eric P. Whitaker s'est réjoui de cette collaboration entre les Etats Unis et le Niger à travers le MCA. « Nous allons établir une collaboration durable pour soutenir la résilience des populations » a confié le diplomate américain. L'ambassadeur des Etats Unis a réaffirmé la volonté et la disponibilité de son pays à accompagner les efforts du gouvernement nigérien. Il s'est félicité du choix du thème de cette 54^{ème} édition de la cure salée qui, porte sur « la contribution des femmes à la résilience des communautés pastorales ». Ceci rend hommage à la femme pastorale. « Elle mérite notre soutien, parce qu'elle est au cœur de la vie dans ces communautés » a estimé SE. Eric P. Whitaker.

● **Siradji Sanda,**
Envoyé spécial

● 1^{ère} édition du symposium des jeunes de la diaspora nigérienne**Participation des jeunes dans la dynamique du développement**

Le Comité Indépendant des Jeunes de la Diaspora Nigérienne a tenu le weekend dernier au Palais des Congrès de Niamey, la 1^{ère} édition du symposium des jeunes de la diaspora nigérienne. Placé sous le haut patronage de la Première dame Hadja Aissata Issoufou, le forum ayant pour thème « participation réelle et active de la jeunesse de la diaspora aux défis et aux opportunités du développement du Niger » a été présidé à son ouverture par son représentant, le Directeur Exécutif de la fondation Guri Vie Meilleure, M. Ousmane Nouhou Kadri, en présence de la ministre Déléguée chargée de l'intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur, du ministre Porte-Parole du gouvernement, M. Zakaria Abdrahamane, et des représentants de plusieurs organisations nationales et internationales.

La 1^{ère} édition de ce forum de la jeunesse nigérienne de l'extérieur, étalée sur les deux jours s'est déroulée en diverses activités scientifiques, culturelles et sportives. Le tout, dans l'objectif de permettre un climat d'échange et de concertation entre les nigériens de l'extérieur et ceux du pays, les jeunes entrepreneurs et leaders, et toute partie prenante sensible aux questions du rôle de la diaspora dans le développement du pays. « La cérémonie ouverte

en ce jour marque sans aucun doute l'avènement d'une jeunesse de la diaspora nigérienne entrepreneuse, outillée, et motivée à relever les défis du développement » a affirmé la ministre déléguée chargée de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur, Mme Lamido Ousseini Salamatou Bala Goga, sur un ton plein d'enthousiasme, après avoir adressé de vive voix les salutations et la reconnaissance de la nation à l'endroit de la jeunesse nigérienne dans sa



Photo de famille à l'issue de la rencontre

généralité et à celle de la diaspora en particulier. C'est pourquoi, elle a exprimé au nom du gouvernement, ses nobles encouragements à l'égard de la belle initiative qu'est le symposium des jeunes de la diaspora nigérienne. « La jeunesse nigérienne, étant le fer de lance de l'émergence, dans son ensemble occupe une place de choix dans l'agenda politique des plus hautes autorités de notre pays, au premier rang desquelles, Son Excellence Monsieur Issoufou

Mahamadou» a indiqué la ministre. Elle a ajouté que le thème de cette première édition est en parfaite adéquation avec la vision du gouvernement, consistant à impliquer davantage la jeunesse dans le processus du développement. Peu après, le représentant de la marraine de l'événement, le Directeur Exécutif de la fondation Guri Vie Meilleure, M. Ousmane Nouhou Kadri a tenu surtout à relever que la diaspora nigérienne à l'image de celles d'autres pays repré-

sente en elle-même un potentiel économique important, au regard du flux des transactions économiques. « Les jeunes de la diaspora contribuent à l'éveil. A cette ère du numérique, elle contribue significativement à l'appropriation des TICs dans notre communauté, notamment à travers le e-commerce » a-t-il mentionné. Il convient aussi de souligner que la jeunesse de la diaspora nigérienne est fortement présente sur la scène de l'entrepreneuriat. « Ce symposium vient donner une forte impulsion à la relance du secteur privé au Niger, mais aussi à celle de notre économie en développement, gage d'épanouissement des générations futures » a-t-il ajouté. Pour le président du symposium, M. Hassane Ali, la motivation de telle initiative se résume en la responsabilité de contribuer dans la mesure patriotique à l'essor du développement national.

Mahamane Chékaré Ismaël
(Stagiaire)

● A la Présidence de la République

Le Président de la république reçoit les 259 élèves lauréats du prix de l'excellence

Vendredi dernier, le Président de la république a offert une réception aux lauréats de la 8ème édition de l'excellence et du mérite 2017-2018, en présence de la marraine de l'excellence, la Première Dame, Hadjia Aïssata Issoufou, présidente de la Fondation "Guri vie meilleure".

En s'adressant à ces excellents élèves, le Président de la république a rappelé que le Programme de la Renaissance a des grandes ambitions pour notre pays. «Pour ces ambitions, nous avons besoin des ressources humaines de qualité. Pour réaliser ces ambitions, il nous faudra coûte que coûte sortir des ténè-

d'école qui éduque, forme et prépare la jeunesse à ses futures responsabilités, sans distinction de sexe. C'est pour cela que je me félicite du choix du thème de la présente cérémonie éduquer la jeune fille pour l'autonomisation de la femme», s'est réjoui le Chef de l'Etat. « Il n'ya pas de développement possible sans scolarisation, sans formation de la



Le Chef de l'Etat s'entretenant avec des élèves lauréats

Idrissa Hamadou / ONEP

Pour le Président de la république, tous les nigériens à tous les niveaux doivent en être

filles à l'école au moins jusqu'à l'âge de 16 ans. «Le gouvernement a pris les dispositions pour les y aider. Nous mettons à profit toutes les occasions, pour protéger et encourager la jeune fille en cours de scolarisation », a assuré le Président de la république. Il a félicité les jeunes filles qui ont réussi cette année le prix d'excellence. « Je félicite en particulier Maka Saïdou qui est une handicapée qui vient de nous prouver que le handicap physique n'empêche pas les performances intellectuelles. Je félicite tous les récipiendaires» a-t-il ajouté. Il leur a souhaité un bon avenir, beaucoup de succès et de réussite. Par ail-

leurs, le Président de la République a évoqué les quelques contre performances enregistrées cette années en ce qui concerne l'enseignement scientifique tout en assurant que des dispositions seront prises au niveau des ministères pour créer les conditions d'approfondissement et d'amélioration de la qualité d'enseignement afin de renforcer l'enseignement scientifique et technique «parce que notre pays a besoin d'ingénieurs, des médecins pour son développement économique et social».

Pour accompagner ces jeunes brillants et leurs encadreurs, le Président de la république leur a offert une enveloppe de 20 millions de FCFA. Sur place, le ministre en charge de l'Enseignements Primaire, M. Mamadou Daouda Marthé a remis cette enveloppe à un représentant des concernés. Juste après, les 8 meilleurs en raison d'un par région ont eu droit à une visite guidée du bureau du Président de la république et la



Photo de famille du Chef de l'Etat et de son épouse avec les jeunes filles

bres de l'ignorance. Pour réaliser ces ambitions, nous devons cultiver l'excellence car sans connaissance, sans ressources humaines, il n'y a pas de développement possible pour notre pays ; l'avenir de notre pays est entre les mains des maîtres d'école», a déclaré le Président Issoufou Mahamadou. Faisant la comparaison entre l'agriculteur et le maître d'école, il a souligné que le premier permet de nourrir l'estomac alors que le maître d'école permet de nourrir l'esprit. «Car c'est le maître

jeune fille. Il n'ya pas de développement possible qui laisse dans l'ignorance plus de 50% de sa population», a-t-il affirmé.

conscients en particulier les parents d'élèves. Il a lancé un appel à l'ensemble des parents pour qu'ils maintiennent leurs



Photo de famille du Chef de l'Etat avec l'ensemble des lauréats

Idrissa Hamadou / ONEP

Mamane Abdoulaye

Marchés Publics

Avis d'Appel d'Offres

N°001/GD/CUF/DF/2018

La Commune Urbaine de Filingué informe le public du lancement de l'Appel d'Offres pour l'exploitation de systèmes d'alimentation en eau potable (mini-AEP, PEA, SPP) dans 17 localités.

1. Participation et origine : Le présent Appel d'Offres s'adresse aux personnes morales ressortissant des pays de l'UEMOA.

La fonction de délégataire est incompatible avec toutes autres fonctions dans une autre structure, acteur du service public de l'eau (représentation des usagers assurée par les Associations des Usagers du Service Public de l'Eau/AUSPE, Structure d'Appui Conseil/ SAC-SPE, Chefferie traditionnelle) et toutes fonctions électives (territoriales et nationales). Ainsi, toute personne qui exerce ce type de fonction ne peut être soumissionnaire ni être employé du futur attributaire.

2. Objet : L'objet du présent Appel d'Offres est l'exploitation des systèmes d'alimentation en eau potable pour le compte de la Commune de Filingué dans 17 localités : Talcho, Gao Sofon Gari, Biga Alip, Louma, Toulloun Damissa, Kankoura, Takawat, Garin Douté, Illéla, Almachida, Badabaye, Maikogo, Tarkassa, Gaouna, Takoussa, Tidiba et Carre Dolé. L'Appel d'Offres comporte **1 lot unique**.

3. Durée des contrats : Le contrat sera conclu pour une durée de **5 ans**.

A l'issue de cette durée, l'Autorité Délégante procédera à un nouvel appel à concurrence auquel le Délégataire pourra participer.

4. Parties au nom desquelles sera conclu le contrat.

Pouvoir adjudicateur : A l'issue de l'examen des offres et du choix des attributaires, un contrat sera établi pour l'ensemble du lot attribué entre l'attributaire d'une part et la Commune de Filingué d'autre part.

5. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres : Le Dossier d'Appel d'Offres peut être acquis

auprès de la Commune de Filingué à partir du 15 septembre 2018. Le prix d'acquisition, non remboursable, du dossier est de cent mille francs (100.000) FCFA qui seront réglés en espèces contre délivrance d'un reçu.

6. Examen du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté aux adresses suivantes:

Commune de Filingué: Téléphone : 96 46 89 23 à Filingué -Direction départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Filingué Téléphone : 96 40 83 65

7. Réception des Offres : Les offres établies en quatre exemplaires (un original et trois copies) devront être adressées à: Monsieur le Maire de la Commune de Filingué et déposées **au plus tard le 16 octobre 2018 à 9h30 heures, heure locale**.

8. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

9. Ouverture des offres : L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique : **Le 16 octobre 2018 à 10 heures dans la salle de réunion de la Mairie de Filingué Département de Filingué (région de Tillabéri).**

10. Garantie de soumission :

Les soumissionnaires devront fournir une garantie de soumission de deux cent cinquante mille (250.000) francs CFA par système objet de l'Appel d'Offres.

Cette garantie peut être fournie sous forme de chèque certifié, une lettre de crédit ou une garantie bancaire fournie par une banque commerciale reconnue par les autorités nigériennes.

11. Visite de sites : La visite des sites mis en gestion déléguée est obligatoire pour les soumissionnaires, toutefois les frais liés à cette visite sont à la charge des soumissionnaires.

Le Maire



Ambasciata d'Italia
Niamey

APPEL D'OFFRES

L'Ambassade d'Italie au Niger, sis Route de Tillabéry, B.P.940 à Niamey, lance le présent Avis d'Appel d'Offres relatif à la sélection des sociétés intéressées à participer à la fourniture des services suivant:

- Nettoyages de bureaux;
- Jardinage;
- Sécurité et surveillance;
- Travaux de bâtiment;
- Informatique;

Toutes les sociétés soumissionnaires intéressées pourront déposer leur dossier directement auprès de l'Ambassade d'Italie tous les jours ouvrables de 9h à 12h constitués des pièces suivante:

1. Lettre de présentation;
2. Certificat d'inscription à la Chambre de Commerce;
3. Certificat NIF ;
4. Statut de la société;
5. Certificat de casier judiciaire du représentant légal de la société;
6. Copie certifiée conforme d'un document d'identité du représentant légal de la société;
7. Certificat de non faillite;
8. Certificat d'affiliation et numéro d'enregistrement auprès de la CNSS;
9. Lettre de référence si disponible.

Seuls les dossiers complets pourront être pris en considération.

L'Ambassade d'Italie se réserve le droit de donner suite seulement aux sociétés qu'elle retiendra.

Pour tous renseignements supplémentaires veuillez appeler au numéro: **+227 20727988**



THE WORLD BANK



GOVERNEMENTS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DE L'AFRIQUE CENTRALE, CENTRES D'EXCELLENCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CEA) DU PROJET CEA POUR L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT

APPELS A PROPOSITIONS

Les Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria, du Sénégal, du Niger, de Djibouti, de la Guinée, du Togo et de la Gambie lancent l'appel à propositions pour la troisième phase du projet Régional des Centres d'Excellence pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CEA).

L'objectif principal du projet des Centres d'Excellence en Afrique pour l'Impact du Développement (CEA Impact) est d'améliorer la qualité, la quantité et de renforcer l'impact sur le développement de l'Enseignement supérieur (y compris les diplômes de Master et de Doctorat et des cours et formations de niveau professionnel de courte durée) dans certaines universités sélectionnées grâce à la spécialisation régionale et à la collaboration.

Les résultats escomptés du projet comprennent :

-Augmentation du nombre d'étudiants inscrits aux programmes de Master et de Doctorat, particulièrement les étudiants régionaux et les femmes.

-Amélioration de la qualité des programmes, notamment l'augmentation du nombre de programmes et des établissements d'accueil du projet CEA qui obtiennent une accréditation internationale.

-L'impact du développement attribuable au projet, y compris l'amélioration de la pertinence des programmes d'enseignement, de formation et de recherche appliquée appréciables à travers :

-Augmentation du nombre et de la force des partenariats sectoriels conduisant à la formation et à l'embauche de diplômés de haute performance, à de stages pour les étudiants, à l'application et à la commercialisation des résultats de la recherche, à la participation au Conseil Consultatif, etc.

-Augmentation du montant des revenus extérieurs générés, y compris ceux provenant des entreprises et des autres partenaires sectoriels.

Les universités intéressées des pays susmentionnés sont encouragées à soumettre des propositions. Les Universités ayant des programmes de Master et de Doctorat en cours sont aussi éligibles pour répondre à l'appel. Les propositions seront évaluées à travers un processus compétitif et, en plus de la description des activités de l'Enseignement et la Recherche Appliquée, elles doivent également mettre l'accent sur le renforcement de l'intégration régionale, la promotion de l'égalité

des genres et le renforcement de l'implication du secteur privé dans l'Enseignement Supérieur.

Chaque proposition doit identifier un aspect d'un problème de développement qui peut être abordé à l'issue d'un programme intégré d'enseignement et de recherche, réalisable en quatre ans et demi. Nous encourageons tout particulièrement les propositions de centres qui sont axées sur la Science, la Technologie, l'Ingénierie et les Mathématiques (STEM), la Santé et l'Agriculture. En outre, le projet CEA Impact soutient les centres qui visent à relever les défis de la Dégradation des Côtes, le Développement numérique, la Formation en Education et le Leadership, la Gestion des risques sociaux; Soins Infirmier; Electricité; Marchés publics; Politiques publiques et Compétences quantitatives; Transport; Aménagement urbain; et Eau. Les propositions sous la direction des membres féminins du Corps professoral sont fortement encouragées.

Les détails complets du processus de candidature, y compris l'appel à propositions et le protocole d'évaluation sont disponibles sur la page Web du projet CEA, accessible à l'adresse suivante : <https://ace.aau.org/>

La date butoir pour la soumission des propositions est fixée au **28 septembre 2018**. Les propositions doivent être soumises à l'AUA par l'intermédiaire des Gouvernements respectifs, comme indiqué sur la page Web du projet CEA (<https://ace.aau.org/>).

La sélection finale des institutions et l'octroi des subventions sont soumises à l'approbation du Conseil des Administrateurs de la Banque Mondiale. De plus amples informations et questions peuvent être soumises à l'adresse suivante:

Parallèlement au projet Impact CEA, le projet de Renforcement de l'Enseignement Supérieur Agricole en Afrique (SHAEA), qui est essentiellement axé sur l'Agriculture, soutiendra les universités du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Kenya, du Malawi et du Mozambique. De plus amples détails sont disponibles sur : <http://www.ruforum.org/SHAEA>.

Coordonnateur Régional du Projet
Unité régionale de facilitation du Projet CEA
Association des Universités Africaines (AUA)
Trinity Avenue, East Legon-Accra, Ghana
Telephone: +233208183860-Email: jcmba@aua.org

8^{ème} édition du Prix de l'Excellence et du Mérite de la 1^{ère} Dame Aïssata Issoufou

Sous le signe de l'Education de la jeune fille pour l'autonomisation de la femme au Niger

La Fondation "Guri vie meilleure" de la Première Dame Aïssata Issoufou fidèle à ses engagements, a organisé jeudi dernier, une cérémonie en l'honneur de centaines de scolaires lauréats de la 8^{ème} édition de l'Excellence et du Mérite 2017-2018. Plusieurs importantes allocutions dont celle de la Marraine de l'Excellence Mme Issoufou Aïssata ont marqué l'éclat de cet événement d'envergure nationale. Ils sont au total Deux cent cinquante-neuf (259) lauréats issus de toutes les huit (8) régions du pays à recevoir leurs récompenses composées notamment des bourses, des ordinateurs portables, des Téléphones Android, des machines à coudre, des tablettes, des Clés USB, des livres, des sacs, des cahiers, des pagnes... Placée cette année sous le thème « l'éducation de la jeune fille pour l'autonomisation de la femme au Niger », cette cérémonie qui a été un grand moment de convivialité entre la Première Dame et les lauréats, s'est déroulée en présence de plusieurs membres du gouvernement, notamment les six (6) ministres qui sont en charge de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation professionnelle et Technique, des Députés nationaux, des épouses des membres du Gouvernement, des Chefs Traditionnels, des représentants des Organisations de la société civile actives en Education, de la communauté estudiantine et d'un parterre d'invités.



Lors de la cérémonie

Au cours de cette cérémonie riche en couleurs et en animations, la marraine de l'excellence Mme Issoufou Aïssata, a, dans son discours de lancement de la cérémonie, vivement salué le mérite et l'espoir dont ces jeunes nigériens sont porteurs pour leur pays. Elle a rendu un hommage au système éducatif nigérien en ce qu'il recèle un potentiel immense qui ne cherche qu'à être valorisé. Elle a présenté toutes ses félicitations aux élèves primés par cette 8^{ème} édition, qui regroupe les trois premiers des niveaux, primaire, secondaire et des Etablissements professionnels et techniques sur toute l'étendue du territoire national. Elle a souligné dans son discours que c'est là une opportunité qui montre si besoin est que ce pays regorge "d'excellents" qu'il faut absolument les accompagner dans cette quête de savoir par un meilleur encadrement. Selon elle, de 2011 à ce jour, bien plus qu'une initiative, le Prix de l'Excellence et du mérite du Niger est une tradi-

tion qui a récompensé au niveau national, plus de 2200 élèves, étudiants et enseignants qui se sont distingués par leur professionnalisme et leurs efforts tout au long des années. Ce prix promet également auprès des participants, la culture de l'excellence et du leadership comme l'a toujours préconisé le Président de la République, Chef de l'Etat SE Issoufou Mahamadou. « En honorant chaque année les élèves étudiants les plus méritants et leurs enseignants, la Fondation Guri Vie meilleure et tous les Ministres en charge de l'éducation et de la Formation au Niger ont réussi à créer un réel engouement de tous les acteurs du secteur de l'éducation au niveau national. L'école nigérienne est en train de connaître un véritable tournant dans son histoire. La culture de l'excellence est une notion qui aujourd'hui est au bout des lèvres. Les écoles ont le souci d'offrir aux enfants un enseignement de qualité, de les outiller afin qu'ils soient plus tard

des plus compétitifs sur le marché de l'emploi. Cette démarche, selon elle, sensibilise par la même occasion les enfants à améliorer leurs notes en classe. « Vous avez clôturé avec brio cette année académique 2017-2018 et la célébration de ce jour couronne votre succès de la plus belle des manières. Cette consécration marque en effet, la fin d'une période de votre vie, mais également le début d'une autre dans laquelle la réussite n'est pas une option mais un devoir de rendre votre pays, votre communauté et vos parents fiers de vous » a dit la Première Dame à l'adresse des jeunes élèves. Dans son intervention, la Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Mme Elback Zeinabou a mis l'accent sur l'éducation de la jeune fille, expliquant qu'elle est une des conditions essentielles à l'autonomisation économique des femmes, c'est avant tout promouvoir la participation pleine et entière des femmes au devenir de

leur société. S'agissant de l'impact de l'éducation sur l'autonomisation des femmes et des filles, le monde entier est convaincu qu'aucun pays ne peut se développer sans la scolarisation de ses filles et de ses fils. Le Ministre de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique M. Daouda Mamadou Marthé, a au nom de ses collègues ministres en charge de l'éducation et de la Formation salué les multiples efforts entrepris par la Première Dame et sa fondation dans le domaine éducatif. Il a loué les efforts du Gouvernement de rebâtir une école nigérienne digne de ce nom conformément aux vœux du Président. Se réjouissant de cette initiative de la Fondation Guri Vie meilleure, le Ministre a souligné que cette activité contribue à l'émergence d'une élite de demain bien formée capable de construire et de fortifier

le Niger de demain. A noter qu'au cours de cette cérémonie, outre les prix des trois premiers des niveaux primaire, secondaire et des Etablissements professionnels et techniques sur toute l'étendue du territoire national, et en accord avec le thème de l'édition, des prix spéciaux ont été remis aux 100 Filles ayant obtenu les meilleurs résultats aux examens de l'année académique 2017-2018 et celles qui se sont distinguées dans les filières scientifiques. Aussi, des bourses de Formation de la CEDEAO ont été remises à la Première Dame par la Ministre de la Promotion de la femme. Plusieurs organisations et entreprises nigériennes et étrangères ont soutenu l'initiative dont l'IEN Ghazi une grande école marocaine à travers des bourses de formation à plusieurs élèves excellents du Niger.

● Aïssa Abdoulaye Alfary

Point de presse du ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

« Nous demandons aux militants du SNECS de reprendre le chemin de la Fac, pour l'intérêt supérieur de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour l'intérêt supérieur du Niger » déclare M. Yahouza Sadissou

Suite au mouvement de grève déclenché par le syndicat national des enseignants, et chercheurs du supérieur (SNECS), le ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation M. Yahouza Sadissou a animé hier après midi un point de presse pour porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale la position du gouvernement par rapport à cette grève. Dans ce point de presse M. Yahouza Sadissou s'est appuyé sur les trois points essentiels à savoir, la révision des textes portant nomination des Recteurs, le renforcement du pouvoir des responsables des universités, notamment les Recteurs, les doyens et les chefs des départements, et le renforcement de la charge horaire des enseignants chercheurs au Niger.

On rappelle que cette grève du SNEC a débuté le 3 septembre dernier, une date qui coïncide avec la rentrée académique 2018-2019. Avant le déclenchement de cette grève, a rappelé le ministre de l'enseignement supérieur de la

recherche et de l'innovation M. Yahouza Sadissou, il a invité le SNECS à une séance d'échange. « A l'occasion je leur avais dit la volonté du gouvernement de mettre en œuvre un certain nombre de réformes visant la restauration de l'autorité de l'Etat dans les

écoles et universités de notre pays et cela conformément aux instructions de SEM le Président de la République » a-t-il souligné. M. Yahouza Sadissou a précisé que le Niger fait partie de l'espace CAMES qui regroupe 19 Etats membres de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique Central et de Madagascar, tous des Etats francophones. « De ces 19 Etats membres du CAMES, il n'y a pas là où le Recteur est élu en dehors du Niger et à l'université Abomé Calavi du Bénin. Partout les recteurs sont nommés. Nous avons adopté des textes qui consacrent l'élection du Recteur et chemin faisant le gouvernement a trouvé la nécessité de revoir ces textes » précise le ministre. Les universités publiques du Niger sont exclusivement financées par l'Etat.

C'est pourquoi, a dit le ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, l'Etat a la responsabilité d'un droit de regard sur ce qu'il veut de ses universités. Autrement dit, le gouvernement a le droit de mettre en œuvre la meilleure réforme pour le devenir de ses universités et pour la promotion de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne le renforcement du pouvoir des responsables des universités, notamment les Recteurs, les doyens et les chefs des départements, le ministre a indiqué que dans les textes actuels les Recteurs ne peuvent pas sanctionner directement un enseignant qui fautive ; même pour des faits avérés, la hiérarchie ne peut pas sanctionner. Il faut nécessairement passer par un

conseil universitaire. « C'est pourquoi il faut revoir ces textes aussi » a ajouté M. Yahouza Sadissou. Pour le renforcement de la charge horaire des enseignants chercheurs au Niger, l'enseignant chercheur a une charge horaire de 120 heures par an. « Comparativement aux autres pays nos enseignants et chercheurs ont la charge horaire la plus faible de la sous région. C'est à cet effet que les autorités en charge de l'enseignement supérieur ont décidé de revoir cette disposition » a indiqué le ministre. Enfin, M. Yahouza Sadissou a pris l'engagement de répondre à toutes les préoccupations du SNECS.

Abdoul-Aziz Ibrahim Souley
(Stagiaire)

CABINET DU PREMIER MINISTRE

PICCT
Programme d'investissement
et de Capacitation pour les
Collectivités Territoriales

KFW

Coopération financière nigéro-allemande
Programme d'investissement et de Capacitation pour les Collectivités Territoriales
pour la Décentralisation et la Bonne Gouvernance (PICCT - D/BG)
PICCT / COMPOSANTE III
AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

anpict

MANIFESTATION D'INTERET

Le Gouvernement de la République du Niger a reçu de la République Fédérale d'Allemagne par le biais de la KfW, une subvention dans le cadre du PICCT II (Programme d'investissement et de Capacitation des Collectivités Territoriales - Phase II) pour entre autres contribuer au renforcement des capacités de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANPCT) en tant que composante II du programme, afin d'accompagner la réalisation des investissements des Conseils Régionaux de Tillabéri, de Tahoua et d'Agadez. Une partie de la subvention servira à l'élaboration des outils autour de deux (02) types d'infrastructures régionales outillés par la convention séparée du programme PICCT. Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour but d'établir une liste restreinte pour l'appel d'offres visant les prestations suivantes :

PRESTATIONS
Il s'agit de produire des études architecturales et techniques qui aboutissent à la conception type de deux (02) infrastructures régionales, à savoir :

- lot 1 : une Station de Pompage Pastorale ;
- lot 2 : un Centre Communautaire de jeunes ;

La conception doit inclure :

- un plan architectural couvrant les éléments essentiels indispensables et les compléments optionnels ;
- une évaluation des impacts socio-environnementaux y compris les aspects d'hygiène, de salubrité, de préservation des ressources naturelles ainsi que des précautions à prendre ;
- une conception de gestion et d'entretien/maintenance pérenne des infrastructures.

A cet effet, l'ANPCT invite les bureaux d'architecture ou d'études, les sociétés de consultation de droit privé et les experts privés (x Consultants x) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations :

- une lettre de motivation précisant en objet le ou les lots les intéressant ;
- des preuves de qualification et de disponibilité du personnel ;
- des preuves d'expériences dans la conception des types d'infrastructures indiqués ;
- des références concernant l'exécution de prestations analogues ;
- des preuves d'expertise en étude socio-économique et environnementale.

Les dossiers doivent respecter l'ordre des documents cités ci-dessus. Les manifestations d'intérêt doivent arriver au plus tard le 19 Octobre 2018 à 10 heures, à l'adresse suivante :

Madame la Directrice Générale
Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANPCT)
Boulevard de Gouna, 5ème étage, Niamey, Niger. Tél : (00227) 20 31 30 55
Email: anpct_siege@anpct-niger.org / Site web: www.anpct-niger.org

La Directrice Générale
Haikala Laila Attojaei Ichaffer

Republique du Niger
Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF)
Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT/Niamey)

**Avis d'Appel d'Offres OUVERT N° 01 /2018 /
ProDAF/ CENAT (RELANCE)**

- Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan de passation de marché de la CENAT/ProDAF qui découle de son besoin à se doter d'un siège.
- Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction du Siège de la CENAT/ProDAF financés par le prêt & don FIDA, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'élevage sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux critères de qualification requis.
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics et des délégations de service public aux articles 29 à 43, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Secrétariat de la CENAT au quartier Kouara Kano à Niamey et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT), BP : 13233 Niamey, Tél : 20 35 18 49 ou au Ministère de l'Agriculture et de l'élevage, DMP au 2ème étage, bureau N°215 les jours ouvrables le matin de 8h à 13h30 et l'après-midi de 14h30 à 17h30.
- Les exigences en matière de qualifications sont :
- Etre une entreprise nigérienne et/ou installée au Niger et à celle de l'Espace UEMOA de 2ème catégorie ou plus (agrées en option Bâtiment) en règle vis-à-vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire.
- Avoir un personnel d'encadrement expérimenté et disponible
- Disposer de matériels nécessaires pour la conduite des travaux
- Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'un montant non remboursable de cent cinquante mille (150.000) francs CFA à l'adresse mentionnée ci-après : Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT), BP : 13233 Niamey, Tél : 20 35 18 49. La méthode de paiement est en espèces. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé sous forme de document « hard ».
- Le délai d'exécution est de **Six (6) mois**. Les offres présentées en une (1) original et trois (3) copies et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000) francs CFA devront parvenir ou être remises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT), BP : 13233 Niamey, Tél : 20 35 18 49, quartier Kouara Kano ou au Ministère de l'Agriculture et de l'élevage, DMP au 2ème étage, bureau N°215 **au plus tard le jeudi 18 octobre 2018 à 10h00**.
- L'ouverture des plis sera faite le même jour à 10h00 dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage à Niamey en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ou de leurs représentants dûment mandatés. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
- En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de remise des offres.
- Par décision motivée, la Personne responsable de marché se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres Ouvert.

Le Ministre d'Etat
El hadji ALBADE ABOUBA

UMOA-Titres

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
ÉMISSION PAR ADJUDICATION
DU 18/09/18**

OBLIGATIONS DU TRÉSOR

— 3 MOIS 6 MOIS 9 MOIS 12 MOIS 18 MOIS 24 MOIS 36 MOIS 48 MOIS 60 MOIS —

partant de la promesse de juillet 2018, l'Agence UMOA-Titres a pour mission d'établir le plan de trésorerie du Niger dans les termes suivants :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	ÉTAT DU BÉNIN
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	: 15 000 MILLIONS DE FCFA
VALEUR NOMINALE UNITAIRE	: 10 000 FCFA
DURÉE	: 3 ANS
TAUX D'INTÉRÊT	: 6,10%
DATE DE VALEUR	: MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2018
ÉCHÉANCE	: DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021

**OBLIGATIONS
6,10%
3 ANS**

DEPÔT DES SOUMISSIONS
Date : Mercredi 13 septembre 2018 à 11h35min TU.
(Heure Bénin)

Le remboursement de ces obligations se fera le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance-paiement à l'émission.

Le paiement des intérêts se fera à un taux d'intérêt de 6,10% (six des la première année).

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres
M. Adrien DIOUF

Le Directeur Général de l'Etat et de la Comptabilité Publique de la République du Bénin
M. Camille KARIMOU ASSOUMA

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres :
email : an@umoa-titres.org / tel : +221 33 819 10 10 / fax : +221 33 889 45 57

UMOA-Titres **COMMUNIQUE DE PRESSE**

RESULTATS DE L'EMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU NIGER DU 13 SEPTEMBRE 2018

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le jeudi 13 septembre 2018, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Niger, l'émission de Bons Assimilables du Trésor à trois (3) mois pour un montant de 30 milliards.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Niger en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 13 septembre 2018, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions	39 587 000 000
Dont ONC	1 877 000 000
Montant retenu	33 000 000 000
Dont ONC	1 877 000 000
Taux Marginal	6,0200%
Taux Moyen Pondéré	5,8032%
Rendement Moyen Pondéré	5,8896%
Nombre soumissions	66
Nombre Participants directs	24
Taux de couverture	131,96%
Taux d'absorption	83,36%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public du Niger, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 13 septembre 2018
Le Directeur Adrien DIOUF

● Lancement officiel de la Cure Salée

«Depuis sa 46^{ème} édition, la cure salée n'enregistre que des progrès importants dans tous les domaines», déclare le premier Ministre

La 54^{ème} édition de la cure salée s'est tenue du 14 au 16 septembre dernier à Ingall. Le coup d'envoi a été officiellement donné le samedi 15 septembre dernier au cours d'une cérémonie grandiose qui s'est déroulée sous les auspices du Premier ministre, Chef du gouvernement SE Brigi Rafini. C'est le ministre Délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, chargé de l'Elevage M. Mohamed Boucha qui a prononcé le discours d'ouverture de ce grand rassemblement autour des valeurs cardinales qui forment le socle de la nation nigérienne : valeurs de paix, de solidarité, de tolérance, de fraternité et de cohésion sociale. Ont également pris part à ce grand rendez-vous, les membres du gouvernement ; les présidents des Institutions de la République ; les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques ; les délégations de pays frères (Algérie, Mali et Nigéria) ; les Gouverneurs des Régions ; les Sultans et Chefs Traditionnels ; les autorités communales d'Ingall ; les représentants des Organisations Internationales ; les responsables des Forces de Défense et de Sécurité et plusieurs invités.

En prenant la parole à cette occasion le Premier Ministre, Chef de gouvernement, SE Brigi Rafini a d'abord remercié la population d'Ingall et ses environs pour leur grande mobilisation sans précédent à l'occasion de cette édition 2018 de la

tous les efforts sont entrepris pour qu'il en soit ainsi » a ajouté SE Brigi Rafini. Le Premier ministre a, en outre, remercié tous les participants qui ont fait le déplacement d'Ingall, particulièrement les différentes délégations venues de toutes les régions et



SE Brigi Rafini prononçant son discours

Cure Salée. Le Chef du Gouvernement a par la suite transmis à l'assistance les salutations fraternelles du Président de la République Issoufou Mahamadou et leur a, par la même occasion, assuré du soutien de Chef de l'Etat et de son gouvernement. En effet, se réjouit-il, depuis la 46^{ème} édition il y a de cela plus de 7ans, la Cure Salée n'enregistre que des progrès importants dans tous les domaines. « Le Président de la République m'a également demandé de vous transmettre un message qui lui tient à cœur, il s'agit d'un sujet qui vous tient également à cœur, nous l'entendons, nous le vivons, nous le sentons ; il s'agit de la réhabilitation de la route Tahoua-Arlit, de vous dire, vous populations des régions de Tahoua et d'Agadez que la RTA sera réhabilitée et je suis certain que toutes les dispositions et

d'ailleurs et leur a demandé de continuer à apporter leur soutien à cet évènement national qui devient international. M. Brigi Rafini a également salué la présence des Ambassadeurs des pays amis dont leur accompagnement et leur soutien n'ont jamais fait défaut durant toutes ces années. « Le thème de cette édition 2018



Une vue de l'assistance



Le Premier ministre et sa délégation à leur arrivée à In'Gall

est particulièrement pertinent, car, nous savons tous dans quelles conditions de rigueur vivent les communautés pastorales. Nous savons et sans une certaine résistance, une certaine organisation, une certaine résilience, la vie serait tout simplement impossible dans ces espaces, pourtant magnifiques qui nous sont chers et nous tenons absolument à ce que la vie continue de prospérer dans ces espaces. Et là, le rôle de la femme est central » souligne le Premier Ministre. Il a, à cet effet, rendu un hommage mérité à la femme qui a-t-il dit, est le pilier de la famille. « C'est elle qui approvisionne la famille et le cheptel en eau, elle s'occupe de l'éducation des enfants » a-t-il déclaré rendant particulièrement hommage à la femme pastorale pour le travail hors du commun qu'elle abat tous les jours.

Auparavant, le ministre délégué chargé de l'Elevage M. Mohamed Boucha a rappelé le rôle de l'élevage dans notre pays, un pilier essentiel de l'économie qui emploie plus de 87% de la population nigérienne, soit de façon exclusive, soit à temps partiel sur un espace pâturable de plus de soixante-deux (62) millions d'hectares où se pratiquent des systèmes d'Elevage adaptés aux réalités bioclimatiques. Cette diversité de systèmes à laquelle s'ajoute celle des es-

pèceset de races élevées est selon M. Mohamed Boucha sans doute un atout important tant au plan de l'alimentation que de celui de la création de revenus pour les ménages. Pour autant a-t-il déploré, malgré tous ces atouts, notre élevage demeure confronté et fragilisé par des défis multiples. Pour faire face à cette



Le ministre délégué Mohamed Boucha

situation, explique le ministre Délégué chargé de l'Elevage, le Président Issoufou Mahamadou a lancé dès le début de son premier mandat en 2011, la Politique Agricole dénommée Initiative 3N «les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Selon le ministre Délégué, après avoir analysé les obstacles à l'origine de la grande difficulté des populations rurales en particulier les femmes à se libérer de la pauvreté, le gouvernement a recensé les possibilités ainsi que les voies à suivre pour parvenir à une plus grande prospérité. Ces sont ces réalités qui ont été intégrées dans le programme de renaissance et dans nos stratégies et programmes de développement. Aussi ajoute le ministre Délégué, chargé de l'Elevage, en plaçant l'édition 2018 de la Cure Salée sous le thème « la contribution de la femme à la résilience des sociétés pastorales », les autorités veulent rendre un hommage à toutes les femmes et rurales en particulier, sève nourricière des ménages qui ont fait de l'activité élevage, de

l'agriculture, de l'artisanat leur métier, leur passion et un moyen de sortir de cet ilot de pauvreté et sève nourricière des sociétés pastorales. Pour sa part, la ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Mme Elback Zeinabou Tari Bako a salué à juste titre, le choix de ce thème qui est en parfaite harmonie avec la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique de la Femme, adoptée en 2017 par le Gouvernement quand on sait que les femmes font face quotidiennement, à des défis importants, que sont la pauvreté, le changement climatique, les défis sécuritaires et environnementaux et les conséquences des catastrophes et autres crises humanitaires. Quant au Gouverneur de la Région

d'Agadez M. Sadou Saloké et le 1er vice-président du Conseil Régional d'Agadez M. Akoulou Sidi Sidi, ils ont axé leurs interventions sur les fortes précipitations des pluies enregistrées cette année dans les régions pastorales qui ont occasionné la perte des animaux et même celle en vies humaines. La récurrence des chocs et des crises affectant la résilience des populations chaque année, « nous interpelle quant à la faiblesse des mécanismes de prévoyance et de réponses aux urgences tant au niveau national que régional ». Le préfet du Département d'Ingall M. Aboubacar Albichir et le Maire de la Commune Rurale d'Ingall M. Aghali Tchama ont dans leurs mots de bienvenue adressé un bref historique de leur entité administrative, qui est un vaste territoire d'environ 52 000 Km² pour une population estimée à plus de 60 000 habitants dont l'activité principale est l'élevage.

Aïchatou Hamma Wakasso,
Envoyée spécial

Union Economique et Monétaire Ouest africaine (UEMOA)

Avis d'Appel d'Offres**N°15/2018/AO/COM/UEMOA****OBJET**

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'une Agence de voyage pour la gestion des voyages et déplacements au profit de la Commission de l'UEMOA.

PARTICIPATION

Cet appel d'offres s'adresse à toutes les Agences de voyage installées dans l'un des pays membres de l'UEMOA remplissant les conditions légales et réglementaires en vigueur à la date de soumission et ayant les capacités techniques requises pour réaliser la mission décrite dans les Termes de Référence.

ALLOTISSEMENT

Les services, objet du présent avis, sont regroupés en un seul et indivisible lot.

DUREE D'EXECUTION DU CONTRAT

A l'issue de la procédure, il sera passé un contrat pour une période de trois (03) ans avec l'agence retenue, avec la possibilité de dénonciation du contrat en cas d'exécution non satisfaisante.

ACHAT DU DOSSIER

Les Agences intéressées, par le présent avis, pourront acquérir le dossier d'appel d'offres contre paiement en espèces d'une somme non remboursable de trente mille (30.000) Francs CFA auprès de:

Pour les soumissionnaires installés au Burkina Faso, la :

**Direction de la Communication
de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest
Africaine**
380, Avenue Professeur KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél (226) 25 31 88 73 à 76 Poste 8711
Fax : (226) 25 31 88 72
Email : commission@uemoa.int

Pour les soumissionnaires installés hors du Burkina Faso auprès des Bureaux de Représentation de la Commission de l'UEMOA dans les pays de l'UEMOA.

PIECES ADMINISTRATIVES

Les soumissionnaires joindront à leur offre les pièces suivantes :

- Une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays de l'Agence de voyage;
- Un document attestant que l'Agence de voyage ne se trouve dans aucune des situations suivantes : faillite, suspension de paiement, etc., et établi conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du siège de l'Agence de voyage datant de moins de trois (3) mois ;
- Une attestation originale ou certifiée conforme justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc jusqu'au dernier terme échu à la date de dépôt des offres;
- Une attestation originale ou certifiée conforme de la Sécurité Sociale prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la législation du travail jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- Une copie de l'agrément IATA ;
- une attestation délivrée par le bureau IATA de l'Afrique de l'Ouest

pour les 3 dernières années ;

- Une ligne de crédit d'au moins 200 000 000 F CFA d'une banque agréée pour la durée du contrat.

La non-production d'une des pièce ci-dessus ou sa non validité conduit à l'élimination de l'offre du soumissionnaire.

NB : le soumissionnaire joindra à son offre la quittance d'achat du dossier d'appel d'offres

GARANTIE D'OFFRE

Les offres, présentées conformément aux dispositions des Instructions aux Soumissionnaires, devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de deux millions (2.000.000) de francs CFA sous forme de caution bancaire délivrée par une Banque agréée.

La non-production de la garantie de soumission ou sa non validité conduit à l'élimination de l'offre du soumissionnaire.

DEPOT ET OUVERTURE DES OFFRES

Les offres, rédigées en langue française, devront parvenir à :

**Monsieur le Président de la Commission de l'Union
Economique et Monétaire Ouest africaine (UEMOA)**
380, Rue du Professeur Joseph KI - ZERBO, 01 B.P. 543
OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO),

Au plus tard le 16 octobre à 14 h, heure locale. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que les offres parvenues après l'expiration de ce délai ne sont pas recevables.

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, au siège de la Commission à Ouagadougou, **le même jour à partir de 14h 30 mn** en présence des représentants des soumissionnaires porteurs de mandats ; ceux qui ne seront pas munis de mandats ne seront pas acceptés à la séance d'ouverture.

VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres devra être de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres. Pendant cette période, aucun changement ne sera autorisé.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire sur le présent appel d'offres, les soumissionnaires s'adresseront à la Commission de l'UEMOA, sise 380, avenue du Professeur Joseph KI - ZERBO 01 BP 543 OUAGADOUGOU – BURKINA FASO.

- **Monsieur Abdoul Kader OUEDRAOGO** – Tél : +226 25 30 62 02
Email: okader@uemoa.int

- **Madame Emilienne GNADA** – Tél. : +226 25 32 86 33
Email : ehien@uemoa.int

RESERVES

La Commission de l'UEMOA se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent appel d'offres ou de ne donner aucune suite à tout ou partie dudit appel d'offres.

**Pour le Commissaire chargé du Département
des Services Administratifs et Financiers
et par délégation,**

**Le Directeur de Cabinet,
Adamou SOULEY**

Union Economique et Monétaire Ouest africaine (UEMOA)
AVIS DE RELANCE N° 03/2018/AMI/DAGP/UEMOA
AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'ETUDES
CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME WEB-SIG POUR LA GESTION ET LE
TRAITEMENT DES DONNEES DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL D'ANALYSE SPATIALE DU
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE (ORASTEC)



1. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cadre de l'exécution de son budget 2018, envisage le recrutement d'un cabinet d'études ou de groupement de cabinets d'études chargé de la mise en place d'une plateforme Web-SIG pour la gestion et le traitement des données de l'Observatoire Régional d'Analyse Spatiale du Territoire Communautaire (ORASTEC).

2. L'objectif global de la mission est de développer la plateforme Web-SIG de l'ORASTEC afin de permettre à la Commission et aux points focaux des Etats membres de travailler de manière collaborative pour la mise à jour, la visualisation des indicateurs de la base de données et des documents publiés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire de l'UEMOA.

De façon spécifique il s'agit de :

- i. faire une analyse de la Base de données existante et d'identifier les indicateurs pour lesquels les données sont disponibles dans les Etats de l'UEMOA ;
- ii. rendre opérationnelle la plateforme Web-SIG de l'ORASTEC ;
- iii. procéder à la réplication de la plateforme afin de rendre opérationnelle une antenne nationale ORASTEC dans chaque Etat membre de l'UEMOA ;
- iv. former les utilisateurs sur les phases de conception et l'utilisation de la plateforme ;
- v. mettre en place une interface de visualisation et de téléchargement des documents de planification territoriale des Etats et de la Commission.

3. La durée totale prévue pour l'exécution de la mission est de cent soixante (160) jours.

4. En vue de la constitution de la liste restreinte et pour une Demande de Proposition ultérieure, le Président de la Commission de l'UEMOA invite les Cabinets d'études à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus décrites.

5. Les Cabinets d'études ou groupements de cabinets intéressés sont invités à produire dans leur dossier de manifestation d'intérêts toutes références et documents permettant d'apprécier leurs expériences et expertises en ces prestations en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (brochures, référence concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables etc.).

6. La Commission de l'UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

7. La sélection du cabinet ou de groupement de cabinets se fera en conformité, avec les procédures en vigueur à la Commission de l'UEMOA et définies dans le Règlement d'exécution N°

008/2014/COM/UEMOA du 12/11/2014 relatif aux règles de passation, d'exécution et de réception des marchés des Organes de l'UEMOA.

8. Les appréciations porteront notamment sur les critères suivants : l'expérience général du consultant, l'expérience spécifique et la connaissance de la région sur la base des critères ci-après:

Critères d'évaluation	Note pondérées maximum
Expérience générale	30
Expérience spécifique	60
Connaissance de la région	10
Total	100

9. Pour tous renseignements, veuillez contacter:

• **Monsieur Michel SIMPORE** – Tél.: +226 25 32 87 72

Email : msimpore@uemoa.int

• **Monsieur Mame Abdoulaye SARR**

Email : masarr@uemoa.int

Aux jours et heures suivants :

• **Du lundi au vendredi, de 07 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 15 h 00 mn à 16 h 00 mn ;**

10. Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4 fournies en trois (03) exemplaires, peuvent être envoyées par la poste, ou déposées au bureau du courrier de la Présidence de la Commission de l'UEMOA ; 380 Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO 01 BP 543 Ouagadougou 01-BURKINA FASO **au plus tard le Vendredi 21 septembre 2018 à 14 heures précises heure locale.**

L'enveloppe contenant la Manifestation d'intérêt devra être scellée et porter visiblement la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet d'études ou groupement de cabinets d'études chargé de la mise en place d'une plateforme Web SIG pour la gestion et le traitement des données de l'Observatoire Régional d'Analyse Spatiale du Territoire Communautaire (ORASTEC)** ».

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 14 h 30 dans l'enceinte de la Commission.

NB : cet avis à manifestation d'intérêt est une relance.

Pour le Commissaire chargé du Département des Services Administratifs et Financiers et par délégation,

**Le Directeur de Cabinet
Adamou SOULEY**

Message du ministre des Enseignements Secondaires à l'occasion de la rentrée 2018-2019

101 177 élèves du lycée reprennent le chemin de l'école ce matin

Ce lundi 17 septembre, élèves et professeurs du cycle secondaire (niveau lycée) reprennent le chemin de l'école. Cette année, ils sont environ 101. 177 élèves qu'accueillent nos lycées publics et privés qui renouent avec les cours. A la veille de cette rentrée, le ministre des Enseignements Secondaires, M. Mohamed Sanoussi Elhadji Samro a livré un message.

Dans son message, le ministre des Enseignements Secondaires, M. Mohamed Sanoussi Elhadji Samro, a indiqué que conformément à l'engagement de SE Issoufou Mahamadou, Président de la république, Chef de l'Etat, contenu dans le Programme de Renaissance, Acte II et précisé dans la Déclaration de la Politique Générale de SE Brigi Rafini, Premier ministre, Chef de gouvernement, celui de garantir une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, son département ministériel a pris toutes les dispositions idoines et nécessaires

pour assurer une rentrée et un bon déroulement de l'année scolaire qui commence. Dans ce cadre, a-t-il poursuivi, plus de 1. 874. 078. 800 FCFA sont injectés, sur ressources propres de l'Etat, pour l'acquisition de fournitures scolaires.

Sur le plan législatif et pour garantir une éducation inclusive et équitable, vœu du Président de la république, «des actions fortes sont menées en faveur de l'accès et le maintien des filles à l'école. Le décret N°935/PRN/MEP/A/PLN/EC/MES de décembre 2017 portant soutien, accompagnement et protection de la jeunes fille en cours de scolarité est pris dans ce sens»,



Le ministre Mohamed Sanoussi Elhadji Samro

a rappelé le ministre. Il ajoute que c'est aussi en prélude aux préparatifs de cette rentrée scolaire que la 5^{ème} réunion annuelle des responsables des structures centrales et déconcentrées, tenue du 6 au 8 septembre dernier à Zinder, s'est penchée notamment sur les défis et les contraintes qui se posent à la gouvernance du sous secteur. Parmi les recommandations de cette réunion, le ministre a noté celle relative à

l'ordonnance n°096-019 du 19 mai 1996, modifiant l'ordonnance n°84-06 du 1^{er} mars 1984 portant régime des associations. Celle-ci, a-t-il rappelé, indique que les scolaires des établissements de l'enseignement primaire et secondaire et des écoles de formation professionnelle de niveau élémentaire et moyen, se regroupent en associations ou coopératives scolaires sous le contrôle des Ministères concernées d'une

part et que l'Union des Scolaires Nigériens(USN) est une organisation regroupant en son sein les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur, d'autre part. Aussi, pour permettre au sous secteur de l'enseignement secondaire d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le ministre a lancé un appel solennel à tous les acteurs du système éducatif nigérien pour œuvrer à l'édification d'une école stable et de qualité. «L'école n'est plus l'affaire des seuls acteurs internes du système. C'est pourquoi, je sollicite le soutien des élus, des syndicats, des Partenaires Techniques et Financiers(PTF), les ONG et société civile active en éducation de poursuivre et intensifier leur précieux accompagnement», a conclu M. Mohamed Sanoussi Elhadji Samro.

Mamane Abdoulaye

Forum sur l'éducation inclusive dans le système éducatif nigérien

Renforcer la qualité, l'équité et l'accès à l'éducation au Niger

Les acteurs de l'éducation primaire de la région de Tillabéry ont participé vendredi dernier à Niamey à un forum sur l'éducation inclusive dans le système éducatif nigérien. L'objectif de ce forum est de promouvoir l'application de l'approche d'éducation inclusive dans les écoles cibles à travers l'harmonisation de la compréhension des acteurs sur l'éducation inclusive, la définition du concept d'enfants marginalisés dans le programme SEAQE Sahel, l'identification de l'apport des ONG dans la mise en œuvre de l'inclusion en milieu scolaire et enfin la détermination des causes de la non scolarisation et de la déscolarisation des enfants.

L'éducation inclusive est un processus qui vise à accroître la participation et à réduire l'exclusion en répondant efficacement aux différents besoins de tous les apprenants. Elle prend en compte les besoins individuels en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants et jeunes gens en situation de marginalisation et de vulnérabilité. Dans son allocution, Mme Mamata Issifou Sassou, Directrice pays d'ADRA Niger, a rappelé qu'à travers l'implantation de ce programme, des classes intégrées et dotées toutes de rampes d'accès dédiées aux enfants vivant avec un handicap ont été réalisées, en plus de certaines écoles dotées de salles informatiques avec tablettes et ordina-

teurs. « ADRA Niger entend multiplier les actions sur le renforcement des partenariats avec la coordination des activités et des plaidoyers, la redynamisation des personnes ressources nationales et locales, le renforcement de la capacité des enseignants et directeurs d'écoles à travers la production et la mise en place de modules de pédagogie spécialisés », a-t-elle ajouté. Le programme SEAQE Sahel Niger a été renforcé grâce à un partenariat avec la Fondation Stromme qui a abouti à l'ouverture de 20 classes inclusives passerelles de seconde chance pour les élèves non scolarisés et déscolarisés. La Directrice pays de ADRA Niger a affirmé que sa structure « entend s'appuyer sur

l'expérience réussie des uns et des autres pour mener à bien son programme ».

Dans son discours d'ouverture officielle des travaux de ce forum, le Secrétaire Général Adjoint du ministère de l'Enseignement primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'éducation civique, a soutenu que le thème du forum revêt pour les autorités du Niger une importance capitale, car il s'aligne sur la droite ligne de la politique éducative du programme sectoriel de l'éducation PSEF (2014-2024). Il traduit par ailleurs toute l'importance qu'accorde le gouvernement de la 7^{ème} République à ce secteur clé, notamment le secteur de l'éducation et de la formation qui occupe une place de choix dans le programme de la Renaissance acte II du Président de la République. Grâce à ce partenariat, les élèves de Balleyara et de Dargol, communes d'implantation du programme, bénéficieront des mêmes avantages que ceux de Niamey ou de la sous-région. Pour M. Assoumane Mahamadou, la priorité du Niger étant une éducation de qualité, les autorités se réjouissent



Une vue de la table de séance

de savoir que « les enseignants des écoles cibles du programme, acquerront pendant cinq ans, à travers les modules spécialisés, des connaissances qu'ils répercuteront sur leurs élèves en vue de garantir un enseignement de qualité ». En effet, le concept de l'apprentissage assisté par les TIC dans la pratique pédagogique impactera positivement et de manière significative la qualité des enseignements et des apprentissages. « C'est l'occasion pour moi de féliciter les communes cibles de Balleyara et de Dargol, tout en les invitant à s'investir résolument et à apporter tout le concours nécessaire pour la réussite de cette belle initiative de l'ONG ADRA », a

conclu le Secrétaire Général Adjoint du ministère de l'enseignement primaire, avant de procéder à l'ouverture officielle des travaux du forum. Pour renforcer la qualité, l'équité et l'accès à l'éducation au Niger, l'ONG ADRA Niger, en collaboration avec ADDRA Norvège, implémente depuis octobre 2017 un programme d'éducation pour une période de cinq ans dénommé «SEAQE Sahel Niger». Ce programme financé par le gouvernement norvégien (NORAD), intervient dans la région de Tillabéry, plus précisément dans les communes de Balleyara et de Dargol.

Souleymane Yahaya
(Stagiaire)

● Diffa / Atelier de présentation et d'amendement d'un pipeline rural dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture pour la promotion du développement économique dans la région

Soutenir un développement économique et social harmonieux

Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale, M. Mohamed Ben Omar, en présence de la ministre déléguée chargée de la Décentralisation Mme Maizoumbou Hapsatou Djibrilla, a présidé vendredi dernier à Diffa l'ouverture de l'atelier de présentation et d'amendement d'un pipeline rural dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture pour la promotion du développement économique dans la région. C'est la salle des Conférences de l'hôtel du 18 Décembre qui a servi de cadre aux travaux de l'atelier. Cette rencontre a vu la participation des cadres de Commandement, des Maires, des Directeurs Régionaux, des Chefs Traditionnels, des partenaires au développement, et des représentants des organisations socioprofessionnelles.

En ouvrant les travaux de cet atelier le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale, M. Mohamed Ben Omar, a tenu tout d'abord à transmettre les sincères et fraternelles salutations du Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Issoufou Mahamadou, à l'ensemble de la population du Manga. Aussi, le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale a salué la parfaite organisation de la cérémonie avant de remercier les autorités régionales pour leur forte implication dans la tenue des présentes assises. Aussi, il a souligné tout l'attachement du gouvernement aux principes d'un Développement

économique et social harmonieux de la région de Diffa et de l'ensemble du territoire national. M. Mohamed Ben Omar, s'est appesanti sur les tenants et aboutissants du projet Pipeline Rural dans la Région de Diffa avant de demander à la population, aux leaders d'opinions, aux autorités, bref à l'ensemble des acteurs de s'approprier dudit projet pour le seul intérêt de la région. En Conclusion, le Ministre a espéré que ces journées de rencontre autour de cette vision concertée, en divers acteurs, auront apporté de quoi revivifier la vision des décideurs politiques et toutes les Institutions travaillant pour le Développement de la région de

Diffa en particulier et du Niger en général.

Auparavant, le Maire de la Commune de Diffa a souhaité la bienvenue aux invités avant de se réjouir du choix de son entité administrative pour la tenue des présentes assises. Quant au Représentant de l'OMS, il a exprimé le plaisir d'être à ces assises dont les travaux permettront sans doute d'améliorer significativement les interventions de ce projet de développement innovant et multisectoriel, centré sur l'amélioration du bien-être des populations de Diffa ; innovant ce projet l'est de par sa conception philosophique basée sur le principe de travailler ensemble avec « une vision systématique de nos futures interventions ». Dr Gagara Magagi de poursuivre en notant le leadership et l'engagement du gouvernement nigérien sur les problématiques relatives à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à l'agriculture et à la décentralisation qui sont au centre de la présente rencontre. Aussi, Dr Gagara a souligné que la région de Diffa traverse une crise multidimensionnelle à la fois sécuritaire, humanitaire, environnementale



Le Ministre Mohamed Ben Omar

et socioéconomique. Face à cette crise, les actions urgentes sont certes nécessaires pour répondre aux besoins immédiats des populations affectées, mais les interventions des parties prenantes doivent s'inscrire dans la durée, afin de permettre à la région d'amorcer son développement économique transitionnel et de cheminer vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, a-t-il conclu. Le 2ème vice-Président du Conseil Régional, a noté que l'emploi constitue une réelle source de motivation pour sauvegarder la dignité et aussi ce secteur demeure une priorité des Autorités de la

7^{ème} République aussi pour cette raison évidente que son Institution soutiendra cette noble action pour l'emploi des jeunes. Quant au Gouverneur de la région, il a hautement apprécié l'avènement du projet avant de transmettre toute la reconnaissance des populations aux Autorités de la 7^{ème} République dans leur combat de faire revenir la paix dans la région. M. Mahamadou Bakabé a aussi rendu un vibrant hommage aux membres du gouvernement pour avoir conduit la mission avec patience, efficacité et bravoure.

MATO ADAMOU
ONEP DIFFA

● L'Agence UA Niger 2019 reçoit la visite des élèves de l'édition 2018 du prix d'excellence
Les meilleurs élèves découvrent l'Agence et ses projets et programmes pour 2019

L'Agence Nationale pour l'Organisation de la Conférence de l'Union Africaine Niger 2019 a reçu le vendredi dernier la visite des élèves lauréats du Prix de l'Excellence et du Mérite édition 2018. Ces 259 meilleurs élèves du Niger ont été accueillis à leur arrivée au siège de l'Agence par le Directeur Général de l'institution, le Ministre Conseiller du Président de la République, M. Mohamed Saïdil Moctar et ces collaborateurs. La visite s'est déroulée en présence des encadreurs de ces élèves et des membres de la cellule de communication de la fondation Guri vie meilleure de la Première dame Hadjia Aïssata Issoufou, initiatrice de ce prix.



Photo de famille à l'issue de la visite

Après le mot de bienvenue prononcé par M. Mohamed Saïdil Moctar les jeunes scolaires et leurs encadreurs ont eu droit à une visite guidée du siège de l'Agence et du chantier de construction de l'hôtel Présidentiel. Dans son adresse le DG a au nom de ses collaborateurs exprimé sa joie de recevoir ces jeunes, avant de s'appesantir sur la présentation de l'institution qu'il dirige. Il a profité pour expliquer à ces jeunes, futurs cadres et

élite du pays ce qu'on entend par le sommet des Chefs d'Etat et des Gouvernements de l'Union Africaine. Il a laissé entendre que cette rencontre est la plus importante de l'Union Africaine. Elle réunit tous les pays Africains. C'est dire qu'en juillet 2019 notre pays va attendre la visite de plus 5000 personnes dont des Chefs d'Etat et de Gouvernements des pays africains et des invités de marque qui viendront des autres continents. « C'est

une lourde tâche, un grand challenge pour notre pays et on doit tous contribuer pour la réussite de l'évènement », a-t-il ajouté. Il a indiqué que pour réussir cette organisation, un programme de construction et de rénovation d'infrastructure moderne a été élaboré et est en train d'œuvre mise en œuvre.

Ainsi, au siège de l'agence, les élèves et leurs encadreurs ont visité le bureau

du Directeur Général et les différentes directions et services de l'Agence. Sur le chantier de la construction de l'hôtel présidentiel, les jeunes ont été émerveillés de constater la grandeur et la portée de ce projet.

A la fin de la visite, la Direction Communication et Relations Publiques de l'Agence a convié ces jeunes scolaires dans la salle de conférence du centre Amir Sultan de Niamey

à une conférence suivie d'une projection des films des différents projets, programmes et chantiers inscrits dans le cadre de ce sommet. Cette activité a été conduite par M. Oumar Samba Tiello Responsable des services de communication de l'agence. Au sortir de toutes ces activités les jeunes n'ont pas caché leurs sentiments. Ils ont tous exprimé leur satisfaction, avant d'adresser leurs remerciements à la fondation Guri vie meilleur pour leur avoir offert ce cadre, mais aussi encouragé l'agence UA dans tout ce que son personnel est entrain de faire pour la réussite de l'organisation de ce sommet. Ils ont eux aussi, invité les nigériens à se mobiliser pour accompagner les autorités de notre pays dans la réussite de cette organisation.

Ali Maman

Vacancy Announcement

U.S. Mission Niamey, Niger
Announcement Number: Niamey – 2018 - 28
Position Title: USAID Project Management Specialist (Agriculture/Resilience)

Opening Period: September 6, 2018 – September 19, 2018
Series/Grade: LE 4005 – FSN-11
Salary: FCFA 19,066,982– FCFA 26,693,766 (Annual Basic Salary)
For More Info: Human Resources Office: 20722661 ext. 4479/4015/4144
Mailing Address: BP 11201
E-mail Address: HRONiamey@state.gov

Who May Apply: All Interested Applicants / All Sources

Security Clearance Required: Non-sensitive clearance.

Duration Appointment: Indefinite subject to successful completion of probationary period.
 Marketing Statement: We encourage you to read and understand the <https://careers.state.gov/downloads/files/eight-qualities-of-overseas-employees> before you apply.

Summary: The U.S Mission in Niamey, Niger is seeking eligible and qualified applicants for the position of Project Management Specialist (Agriculture/Resilience) in the USAID Country Office. The work schedule for this position is Full Time: 40 hours per week.

Start date: Candidate must be able to begin working within a reasonable period of receipt of agency authorization and/or clearances/certifications or their candidacy may end.

Supervisory Position: NO

Duties: The incumbent will provide technical assistance to the USAID Niger Office, specifically the Sahel Regional Office (SRO) Resilience Team, by contributing to the management and oversight of projects within the agriculture portfolio and within the new Resilience in the Sahel Enhanced (RISE) Initiative. S/he will work to improve the liaison between USAID and other donors and Niger counterparts working on agriculture and resilience activities. In his or her capacity, s/he will oversee and monitor a set of concerted measures at both macro and micro-economic levels, aimed at developing and strengthening agriculture and resilience activities in Niger. Successful execution of these duties requires that the incumbent maintain constant and extensive contacts with other USAID Niger staff, specifically the Food for Peace Office for inter-office coordination, and other USAID offices (Dakar, Accra, Burkina Faso, and Washington) for overall strategic and programmatic coordination of United States Government (USG) agriculture and resilience activities; with other technical and financial partners in Niger for cohesion, coordination in order to avoid duplications and develop synergies and efficiencies; and with the Government of Niger (GoN) counterparts, including senior level technical counterparts.

Qualifications and Evaluations

EDUCATION: A Bachelor's degree related to agriculture, economics, marketing, production, soil science, and other agricultural fields or related fields is required.

Requirements:

EXPERIENCE: A minimum of five years of progressively more responsible experience managing and implementing programs related to agriculture growth/food security through agricultural productivity. Knowledge of Niger's agriculture and economic reforms is required. Previous experience conducting program oversight is valuable (monitoring and evaluation in particular). Previous experience working with representatives of the donor community is an advantage. Past experience working with USAID programs, other donor-funded programs, and/or with local NGOs would be very advantageous.

JOB KNOWLEDGE: In-depth professional-level knowledge of development principles, concepts, and practices in Agriculture programming. Knowledge and understanding of the economic, political, social and cultural characteristics of Niger; and the economic development problems, resources, and resource constraints, and development prospects and priorities of Niger.

Comprehensive knowledge of agriculture programs and policies, agricultural trade and food security and resilience policies, land tenure and macro-economic, legal and policy framework of the GoN, specifically as it relates to agriculture development and resilience initiatives.

Broad knowledge of current political, social, economic and strategic factors in Niger and an excellent understanding of the complexity of Niger's organizational structure, bureaucracy and the ongoing reform processes.

Considerable familiarity with approaches and goals of development organizations and other partners and their approaches to Agriculture and resilience programs. Must have an understanding of the changing direction of the Agriculture and resilience sectors in Niger.

Knowledge and understanding of the organization and respective roles of the different branches in the GoN, in order to enhance effective communication, and to develop consensus on program/project strategy and implementation plans. Broad understanding of the GoN financial management system with particular emphasis on the Ministry of Agriculture and livestock and the HC3N Initiative.

Evaluations:

LANGUAGE: Level IV (fluent) Speaking/Writing/Reading French and English are required. Knowledge of one or more local languages is encouraged. **English will be tested.**

SKILLS AND ABILITIES: Excellent leadership, communications and interpersonal skills. Must be able to work effectively with a broad range of USG personnel and partners, and have demonstrated skills in donor coordination and collaboration.

Ability to work both independently and in a team environment to achieve consensus on policy, program and administrative matters is a must. Must have proven ability to

communicate clearly and concisely – both orally and in writing in English and in French. Demonstrated ability to make sensitive oral presentations logically and persuasively to senior USG and GoN officials and other donors. Excellent verbal communication skills, tact and diplomacy are required to establish and develop sustainable working relationships at the highest level and to create a high level of trust with public/private organizations. Verbal communication skills are also used to negotiate activity plans and resolve activity implementation issues with counterparts, partners and team members. Ability to communicate technical information to finance and non-finance audiences. Excellent written communication skills are required to prepare regular and ad hoc reports, activity documentation and briefing papers. Excellent computer skills (MS word, Excel, Power Point, and Outlook, Access, and other relevant software) are required. Good computer skills are required to implement, analyze, and monitor, and manage activity goals, inputs, outcomes, and achievements, both program and impact.

Qualifications: All applicants under consideration will be required to pass medical and security certifications.

EQUAL EMPLOYMENT OPPORTUNITY (EEO): The U.S. Mission provides equal opportunity and fair and equitable treatment in employment to all people without regard to race, color, religion, sex, national origin, age, disability, political affiliation, marital status, or sexual orientation.

Benefits: Locally Employed Staff, including Members of Household (MOHs), and Third-Country Nationals (TCNs), working at the U.S. Mission in Niamey, Niger may receive a compensation package that may include health, separation, and other benefits.

For EFMs, benefits should be discussed with the Human Resources Office.

The pay plan is assigned at the time of the conditional offer letter by the HR Office.

Other information:

HIRING PREFERENCE SELECTION PROCESS: Applicants in the following hiring preference categories are extended a hiring preference in the order listed below. Therefore, it is essential that these applicants accurately describe their status on the application. Failure to do so may result in a determination that the applicant is not eligible for a hiring preference.

HIRING PREFERENCE ORDER:

- (1) AEFM / USEFM who is a preference-eligible U.S. Veteran*
- (2) AEFM / USEFM
- (3) FS on LWOP and CS with reemployment rights **

* **IMPORTANT:** Applicants who claim status as a preference-eligible U.S. Veteran must submit a copy of their most recent DD-214 ("Certificate of Release or Discharge from Active Duty"), equivalent documentation, or certification. A "certification" is any written document from the armed forces that certifies the service member is expected to be discharged or released from active duty service in the armed forces under honorable conditions within 120 days after the certification is submitted by the applicant. The certification letter should be on letterhead of the appropriate military branch of the service and contain (1) the military service dates including the expected discharge or release date; and (2) the character of service. Acceptable documentation must be submitted in order for the preference to be given.

** This level of preference applies to all Foreign Service employees on LWOP and CS with re-employment rights back to their agency or bureau.

For more information (i.e., what is an EFM, USEFM, AEFM, MOH, etc?) and for additional employment considerations, please visit the following link: <https://careers.state.gov/downloads/files/definitions-for-va>

How to Apply: All candidates must be able to obtain and hold a non-sensitive clearance. Applicants must submit a Universal Application for Employment (DS-174) which is available on HR/OE Intranet Site.

To apply for this position, applicants should electronically send their applications through HRONiamey@state.gov or send via mail: attention to Human Resources Office, American Embassy BP 11201, Niamey, Niger. Submit the documents listed below:

Required Documents: Please provide the required documentation listed below with your application:

- DS-174: can be found on <https://ne.usembassy.gov/embassy/jobs/>
- Copy of Orders/Assignment Notification (or equivalent)
- Residency and/or Work Permit
- Passport copy
- Degree (not transcript)
- Degree with transcript
- Language Scores (if available)
- Driver's License
- Certificate or License
- DD-214 - Member Copy 4, Letter from Veterans' Affairs, or other supporting documentation (if applicable)
- SF-50 (if applicable)
- Letter(s) of recommendation
- List of references
- USAID only - List of 3 references
- USAID only - Current resume addressing requirements of position (no more than 3 pages)
- Other

What to Expect Next: Applicants who are invited to take a language or skills test, or who are selected for an interview will be contacted via email.

For further information: the complete position description listing all of the duties, responsibilities, required qualifications, etc. may be obtained by contacting the Human Resources Office. Thank you for your application and your interest in working at the U.S. Mission in Niamey, Niger.



COMMUNIQUE DE PRESSE

**RESULTATS DE L'EMISSION DE BONS ASSIMILABLES
DU TRESOR DE COTE D'IVOIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018**

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mardi 11 septembre 2018, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d'Ivoire, l'émission de Bons Assimilables du Trésor à trois (3) mois pour un montant de 30 milliards.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics de Côte d'Ivoire en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 11 septembre 2018, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats ci-dessous:

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions	61 021 000000
Dont ONC	787000000
Montant retenu	32654000000
Dont ONC	787000000
Taux Marginal	4,4800%
Taux Moyen Pondéré	4,3606%
Rendement Moyen Pondéré	4,41%
Nombre soumissions	37
Nombre Participants directs	16
Taux de couverture	203,40%
Taux d'absorption	53,51%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public de Côte d'Ivoire, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 11 septembre 2018

Le Directeur
Adrien DIOUF

HOMMAGE A MONSIEUR SAIDOU SIDIBE

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris ce jeudi 30 août 2018, le rappel à Dieu de Monsieur SAIDOU SIDIBE, Président de la Cour des Comptes.

Monsieur SAIDOU SIDIBE fut Président du Conseil d'Administration (PCA) de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) de 1989 à 1997, puis membre du Conseil d'Administration (CA) de l'Office National de la Poste et de l'Épargne (ONPE) et de Niger Poste.

Au nom des travailleurs de NIGER POSTE et à mon nom propre, je présente mes condoléances les plus attristées à sa famille, salue la mémoire de l'illustre disparu et lui rend un vibrant hommage.

Repose en paix Monsieur SAIDOU SIDIBE et que Dieu le Tout Puissant, le Miséricordieux, t'accorde son pardon et son Paradis éternel ; AMEEN!

La Directrice Générale P.I.
Mme MOUTARI ZEINABOU

Etude Notariale Maître OUMAROU HIMA Safiétou / Honneur & Devoir

AVIS DE PERTE

Il est donné avis de perte d'un Acte de Cession d'immeuble non bâti objet de la parcelle A, îlot 11048 lotissement KOUBIA d'une superficie de SIX CENT (600) mètres carrés au nom de Monsieur DOUDOU OUSSEINI.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude de Maître OUMAROU HIIVIA safiétou, Rue YN-98, Boulevard des Sy et Mamar Quartier Yantala, Téléphone: 20.35.0.56 ou au service domanial de la Communauté Urbaine de Niamey.

Pour avis le Notaire



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Niger, recherche pour son Bureau :

Titre du poste	Durée et type du contrat	Lieu d'affectation	Date prise de fonction
Expert Suivi & Evaluation du Projet Plans Nationaux d'Adaptation	Type de contrat Service Contract - Grade SB4- Durée 1 an avec possibilité de renouvellement	Niamey	Dès que Possible
Expert en Communication et Gestion des Connaissances Projet Plans Nationaux d'Adaptation	Type de contrat Service Contract - Grade SB4- Durée 1 an avec possibilité de renouvellement	Niamey	Dès que Possible

Les candidatures doivent être postées directement en ligne à travers le lien suivant :

<https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html>

NB : Seuls les candidats répondants au profil du poste seront contactés.

• Seuls les dossiers reçus en ligne seront considérés ; les candidatures reçues par e-mail, courrier postal etc. ne seront pas prises en compte.
• Les candidats (es) doivent être de nationalité Nigérienne.

• Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Date limite de réception des candidatures : 25 septembre 2018

République du Niger
Ministère de la Défense Nationale / Secrétariat Général
Commission Permanente de Recrutement et de Sélection
Communiqué

Un concours de recrutement d'Élèves Gendarmes Promotion 2019 sera organisé le **samedi 20 et le dimanche 21 octobre 2018** dans les centres d'Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

Les candidatures des techniciens sont encouragées.

A Conditions à remplir :

- Être de nationalité Nigérienne;
- Avoir une taille de 1 m 68 au minimum pour les garçons et 1 m 65 au minimum pour les filles;
- Être âgé de 18 ans au moins et 25 ans au plus au 31 décembre 2018 ;
- Être célibataire sans enfant;
- Être titulaire du BEPC au moins ou d'un diplôme équivalent;
- Pour les filles, il est exigé en plus du BEPC un diplôme technique;
- Être physiquement et médicalement apte;
- Jouir d'une bonne moralité;
- Ne pas avoir déjà été renvoyé d'un corps des Forces de Défense et de Sécurité pour motif disciplinaire.

B. Composition du dossier:

- Une (01) demande manuscrite adressée au Ministre de la Défense Nationale;
- Un (01) extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif;
- Un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier;
- Un (01) certificat de nationalité Nigérienne;
- Une (01) copie légalisée des diplômes ou de l'attestation des diplômes;
- Une (01) attestation d'équivalence au BEPC, le cas échéant;
- Une (01) copie certifiée du diplôme technique;
- Un (01) certificat de toise délivré par la Police Nationale ou par la Gendarmerie Nationale;
- Une (01) décharge de responsabilité pour l'épreuve physique;
- Un (01) certificat de visite médicale délivré par un

médecin;

- Une (01) enveloppe timbrée;
- Deux (02) photos d'identité;
- Une (01) copie légalisée de la pièce d'identité.

C. Epreuves du concours:

1°) Epreuve physique (le samedi 20 octobre 2018).

- Course de 7 km pour les garçons en moins de 60 mn.
- Course de 4 km pour les filles en moins de 45 mn.

2°) Epreuves écrites (le dimanche 21 octobre 2018).

- Rédaction (1h 30mn) coefficient 2 ;
- Mathématiques (2h) coefficient 1.

D. Autres dispositions:

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Ministère de la Défense Nationale (Direction des Ressources Humaines) ou dans les Brigades de Gendarmerie sur l'ensemble du territoire national au plus tard le vendredi 16 octobre 2018 à 12 heures moyennant le paiement de la somme non remboursable de cinq mille (5.000) Frs CFA. L'enveloppe timbrée doit porter au recto, l'adresse de renvoi du dossier et au verso le nom et les prénoms du candidat, son numéro de téléphone et celui de la personne à contacter en cas de besoin, ainsi que le lieu de dépôt du dossier.

Les candidats concourront aux lieux de dépôt de leurs dossiers et le classement se fera par centre, en fonction du nombre total de candidats à retenir.

NB : 1. Les candidats doivent être obligatoirement munis de leur pièce d'identité

2. Les admis seront soumis à une visite d'aptitude médicale par un médecin militaire

Le Président de la Commission Permanente de Recrutement et de Sélection
Le Général de Brigade Ibrahim Waly
Karingama

Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 03 ares 57 centiares sis à Dosso, Lotissement Cité du 18 Décembre, ilot 1785, parcelle J en zone lotie, appartenant à **Mr. Iddé Saïdou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.253 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 07 ares 45 centiares sis au village de Saga Gorou I, Arrondissement Communal Niamey VI en zone non lotie, appartenant à **Mr. Abdoulaye Souley** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.254 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 13 ares 69 centiares sis au village de Liboré-zarma, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mme. Mariama Madougou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.255 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 02 ares 47 centiares sis au quartier Saga, Arrondissement Communal Niamey VI en zone non lotie, appartenant à **Mr. Elh Bello Barkiré** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.256 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 01 hectare 55 ares 61 centiares sis au village de Bangoula, Commune Rurale de Karma en zone non lotie, appartenant à **Mr. Bassirou Idrissa** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.257 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 01 hectare 08 ares 69 centiares sis au village de Bangoula, Commune Rurale de Karma en zone non lotie, appartenant à **Mr. Bassirou Idrissa** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.258 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble

consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 80 ares 44 centiares sis au village de Ballaré, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mr. Issa Harouna** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.259 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 08 ares 00 centiares sis au village de Bene Fonny/Tilbi, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mr. Issoufou Boubacar Anaroua** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.260 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 06 ares 26 centiares sis au quartier Saga, Arrondissement Communal Niamey IV en zone non lotie, appartenant à **Mr. Hassane Halidou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.261 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 03 ares 15 centiares sis au village de Lossogoungou, Arrondissement Communal Niamey I en zone non lotie, appartenant à **Mr. Zinsou Claude Léonard** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.262 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 03 hectares 20 ares 83 centiares sis au village de Boubon/Kolanga, Commune Rurale de Karma en zone non lotie, appartenant à **Mr. Souleymane Idrissa Bassirou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.263 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 17 hectares 02 ares 32 centiares sis au village de Darey Bangou, Commune Rurale de N'Dounga en zone non lotie, appartenant à **Mr. Iliassou Moumouni** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.264 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain (ferme agro-pastorale) de forme irrégulière

d'une contenance de 101 hectares 56 ares 42 centiares sis au village d'Agharous, Département de Tchirozerine en zone non lotie, appartenant à l'ETAT et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.265 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain (périmètre irrigué) de forme irrégulière d'une contenance de 24 hectares 13 ares 07 centiares sis au village d'Injigrane, Département d'Ingal en zone non lotie, appartenant à l'ETAT et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.266 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain (ferme agricole) de forme irrégulière d'une contenance de 27 hectares 56 ares 76 centiares sis au village de Tiguirwit, Département d'Ingal en zone non lotie, appartenant à l'ETAT et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.267 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 09 ares 67 centiares sis au village de Tessam (Tagabati), Commune Rurale de Karma en zone non lotie, appartenant à **Mr. Mounkaila Ali** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.268 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 38 ares 00 centiare sis au village de Mansar Boura Rurale de Youri en zone non lotie, appartenant à **Mr. Niandou Maidjima** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.269 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 85 ares 29 centiares sis au village de Liboré-Zarma, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mr. Idé Mounkaila** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.270 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 07 hectares 70 ares 90 centiares sis à la Rive Droite (Lamordé), Arrondissement Communal Niamey V, appartenant à **Mr. Ali Zaki** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.271 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 12 hectares 92 ares 13 centiares sis au village de Damari, Commune Rurale de Youri, appartenant à **Mr. Habibou Amadou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.272 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 47 hectares 93 ares 75 centiares sis à Niamey, Lotissement Extension Kouara Kano II, ilots 21.400 à 21.449 en zone lotie, appartenant à l'ETAT et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.273 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 05 hectares 00 are 00 centiare sis au village de Loga, Commune Rurale de Loga, appartenant à **Mr. Mahamadou Boubacar** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.274 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 16 ares 00 centiare sis au village de Liboré-Mallaley, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mr. Pichon Philippe Louis** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.275 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 13 ares 11 centiares sis au quartier Saga, Arrondissement Communal Niamey IV en zone non lotie, appartenant à **Mr. Yacouba Djibo** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.276 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 02 hectares 40 ares 00 centiare sis à Niamey, Lotissement de Saé Saboua, ilot 12, parcelles de A à N en zone lotie, appartenant à l'Association **Fraternité des Servantes du Christ (AFSC)** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Niamey, le 17 septembre 2018

MHAMANE MAL OUSMANE

Marchés Publics

Republique du Niger
Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
Programme de Développement de
l'Agriculture Familiale (ProDAF)



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL
N° 007/MAGEL/ProDAF/URGP/ZR/2018

Dans le cadre de la réalisation d'un schéma d'aménagement de la mare de Lassouri dans le Pôle de Développement Economique (PDE) de Damagaram Takaya, région de Zinder qui sera financé par le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF), le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage lance le présent avis à manifestation d'intérêt en vue de présélectionner les consultants qui seront invités à acquiescer la Demande de Propositions (DP).

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Propositions (DP). Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquiescer gratuitement un jeu complet du dossier de candidature auprès de l'Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) à Zinder (Téléphone : 20 512 613 – Email : urgp.zinder@prodaf.net avec copies à traore.harouna@prodaf.net ou mati.sani@prodaf.net durant les heures officielles d'ouverture.

Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent parvenir en un (1) original et deux (2) copies sous plis fermés et porter la mention « SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE D'ELABORER UN SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MARE DE LASSOURI DANS LE POLE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (PDE) DE DAMAGARAM TAKAYA, REGION DE ZINDER » à l'adresse suivante : l'Unité Régionale de Gestion du Programme à Zinder au plus tard le **02 octobre 2018 à 10 heures**.

Toute offre reçue après le délai fixé sera rejetée.

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion de l'Unité Régionale du ProDAF à Zinder, le **02 octobre 2018 à 10 heures 30mn**; en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux adresses indiquées ci-dessus les jours ouvrables de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
El hadji Albadé ABOUBA

Marchés Publics

Republique du Niger
Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
Programme de Développement de
l'Agriculture Familiale (ProDAF)



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL
N° 006/MAGEL/ProDAF/URGP/ZR/2018

Dans le cadre de la réalisation des études de faisabilité technique (APS / APD), d'Impact Environnemental et Social et élaboration de DAO des travaux de réalisation de deux (2) mini-barrages et leurs aménagements aval dans les PDE de Damagaram Takaya et Mirriah dans la région de Zinder qui seront financés par le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF), le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage lance le présent avis à manifestation d'intérêt en vue de présélectionner les consultants qui seront invités à acquiescer la Demande de Propositions (DP).

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Propositions (DP). Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquiescer gratuitement un jeu complet du dossier de candidature auprès de l'Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) à Zinder (Téléphone : 20 512 613 – Email : urgp.zinder@prodaf.net avec copies à traore.harouna@prodaf.net ou mati.sani@prodaf.net ou à la Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT) sise à KOIRA KANO de Niamey, Téléphone 20 35 18 49 , Email : cenat.niamey@prodaf.net ou à la Direction des Marchés Publics et des Délégations des Services Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, durant les heures officielles d'ouverture.

Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse suivantes : **Direction des Marchés Publics et des Délégations des Services Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, porte B005 au rez de chaussée au plus tard le 17 octobre 2018 à 10 heures**.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux adresses indiquées ci-dessus les jours ouvrables de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
El hadji Albadé ABOUBA



Marchés Publics

Errata

Dans Le Sahel Dimanche N°1807 du vendredi 14 septembre 2018 en page 16 une malencontreuse erreur nous a fait écrire dans les Appels d'Offres n°001-FCSE-2018-MEP-T-SG-DMP-DSP relatif à l'acquisition de matériel roulant et n° 002-FCSE-2018-MEP-T-SG-DMP-DSP relatif à l'acquisition de trente deux (32) motos dans les inspections départementales du Ministère des enseignements professionnel et techniques, que les dates limites de dépôts des offres sont prévues **au plus tard le 16 septembre 2018.**

Lire plutôt les dates limites de dépôts des offres sont prévues **au plus tard le 16 octobre 2018.**

Le reste sans changement

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire, à la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE LI 18, de la perte de l'Acte de Cession d'Immeuble Non Bâti de la parcelle E de l'îlot 11 003, lotissement **Kalley Plateau**, d'une superficie de **QUATRE CENTS (400) mètres carrés** au nom de **MR Adamou Mahamane Dobi.**

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au Service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée
Maître Djibo Hamsa Garba

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude notariale de **Maître Djibo Hamsa Garba** LI 18, B.P 2444 Niamey Tel: 96 97 82 66 de la perte de l'Acte de Cession portant sur la parcelle **K** de l'îlot **764** du lotissement **SOREY**, au nom de **Monsieur Moussa Hadi.**

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au service des affaires domaniales de la Commune Rurale de Liboré ou à l'étude ci-dessus indiquée.
Le Notaire Maître DJIBO HANSA GARBA



UNILEVER NIGER
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 FCFA
SIÈGE SOCIAL : AVENUE DU PROGRÈS, BP 10272, NIAMEY (NIGER)
RCCM N° NI-NIM-2004-B-959
AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la **Société Unilever Niger** sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société qui se tiendra **le Jeudi 27 septembre 2018 à 9 heures** au siège social de la Société sis à l'Avenue du Progrès, Niamey, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice ;

- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;

- Approbation des états financiers de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017; quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

- Renouvellement des mandats de sept administrateurs ;

- Nomination de trois nouveaux administrateurs ;

- Confirmation du renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;

- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Annulation de la première résolution relative à une augmentation de capital en numéraire de 950.000.000 FCFA adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2016 ;

- Augmentation de capital en numéraire de NEUF

CENT CINQUANTE MILLIONS (950.000.000) de Francs CFA, par émission de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE (95.000) actions nouvelles de DIX MILLE (10.000) Francs CFA émises au pair, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; conditions et modalités ;

- Autorisation au Conseil d'Administration de recueillir les souscriptions tant titre irréductible qu'à titre réductible et de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies ;

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts, sous condition suspensive de l'établissement de la déclaration notariée de souscription et de versement emportant réalisation de l'augmentation de capital .

- Pouvoirs.

En cas d'empêchement, les actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire de leur choix.

Les actionnaires devront émarginer la feuille de présence, déposer les éventuelles procurations et entrer dans la salle à compter de 8 heures 30 minutes.

L'inventaire, les états financiers de synthèse, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, le texte des résolutions et les formulaires de procuration sont tenus à la disposition des actionnaires pour consultation au Siège social de la Société Unilever Niger sis à Niamey, Boulevard du Progrès, à compter du **mercredi 12 Septembre 2018.**

Le Conseil d'Administration



Marchés Publics

République du Niger

Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques

Avis d'Appel à Candidature de la Demande de Renseignements et de Prix N°001/2018/MP/T/SG/DMP/DSP relatif à l'acquisition de mobilier de bureau

1. Le présent avis fait suite à l'additif n°2 au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés des Enseignements Professionnels et Techniques approuvé par la DGCM/EF par lettre n°000682/MF/ DGCM/EF/DSI/SPPM/DASPPM du 30 mai 2018 et publié dans le SIGMAP le 05 juin 2018.

2. Le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour l'acquisition de mobilier de bureau en **un (1) seul lot.**

3. Le délai d'exécution est de **quarante-cinq (45) jours ;**

4. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension;

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix au Service Passation des Marchés du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques les jours ouvrables, du lundi au jeudi, de 09 heures à 16 heures et le vendredi de 09 heures à 12heures 30;

6. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du Dossier Demande de Renseignements et de Prix, auprès du Service de la Direction des Marchés Publics et de Délégations de Service Public du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques, moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cinquante mille (50 000) F.CFA.**

7. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et l'Autorité contractante ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat;

8. Les offres présentées en **un original et trois (3) copies**, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires devront parvenir ou être remises au secrétariat de Direction des Marchés Publics et de Délégations de Service Public, Boulevard Mali Béro, Immeuble ex HCCT, deuxième étage porte 203 **au plus tard le 1^{er} octobre 2018 à 10 heures ;**

9. L'ouverture des plis aura lieu **le même jour à 10h 15 mn** dans la salle de réunion du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques, porte 206 en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister;

10. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres ;

11 Par décision motivée, le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

**Le Secrétaire Général
MOUSSA SIDO**



Marchés Publics

République du Niger

Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques

Avis d'Appel à Candidature de la Demande de Renseignements et de Prix N°002/2018/MP/T/SG/DMP/DSP relatif au les travaux de construction de quatre (4) collèges d'enseignement technique (CET) dans les régions de Niamey, Dosso, Maradi et Zinder

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au Plan de Passation des Marchés 2018 publié dans le SIGMAP le 31 janvier 2018.

2. Le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques dispose des fonds dans le Budget National, afin de financer **les travaux de construction de quatre (4) collèges d'enseignement technique (CET) dans les régions de Niamey, Dosso, Maradi et Zinder**, et à l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché n°003/2018/MEP/T/SG/DMP/DSP.

3. Le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants: construction de quatre (4) collèges d'enseignement technique (CET) dans les régions de Niamey, Dosso, Maradi et Zinder répartis en quatre (4) lots comme suit :

Lot 1 : CET de Niamey ; Lot 2 : CET de Dosso ; Lot 3 : CET de Maradi ; Lot 4 : CET de Zinder.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 à 39, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres auprès de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques, porte 203, du lundi au jeudi de 8h à 16 h et le vendredi de 8h à 12h.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : Voir le DPAO pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques. La méthode de paiement sera en espèces. Le Dossier d'Appel d'Offres sera remis à l'acheteur après acquittement du coût d'acquisition.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques **au plus tard le 17 octobre 2018 à 10 heures (heure locale).** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de 2% par lot.

10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 17 octobre 2018 à 10h 30mn (heure locale)** à l'adresse suivante : Salle de réunion du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques

**Le Secrétaire Général
MOUSSA SIDO**

● Nigeria**Le président Buhari candidat à sa propre succession**

Au Nigeria, le président en exercice est officiellement candidat à sa propre succession. C'est sans surprise que Muhammadu Buhari a déposé mercredi 12 septembre sa candidature à la primaire de son parti, prévue d'ici la fin du mois de septembre et dont il est le seul candidat.

Unettes rondes, regard dans le vague, c'est un Muhammadu Buhari dubitatif qui a été photographié au siège du Congrès des progressistes, APC, mercredi, avec sa déclaration d'intérêt entre les mains.

Accompagné de plusieurs gouverneurs, de ministres et de partisans, le président nigérian sortant a remis son formulaire aux instances de son parti. Il a déclaré se présenter « avec toute l'humilité, le sens des responsabilités et un désir indiscutable de

servir et de protéger les intérêts de tous les Nigériens ». Les primaires du parti sont prévues d'ici la fin du mois de septembre. Elles ne seront qu'une formalité, Muhammadu Buhari étant le seul homme politique à avoir retiré le dossier.

Certain donc de participer à l'élection, le président sortant, âgé de 75 ans, aura pourtant fort à faire pour convaincre les électeurs. Elu en 2015 sur la promesse d'éradiquer l'insurrection jihadiste de Boko Haram et de

mener une lutte acharnée contre la corruption, ses quatre années de mandat ont surtout été marquées par une grande récession économique et un immobilisme politique. Et une grave maladie tenue secrète.

Ses adversaires au sein du parti lui ont souvent reproché son style autocratique. Avant de décamper dans l'opposition et de se déclarer candidat parmi lesquels son plus farouche ennemi, le leader du sénat Bukola Saraki.

(Source : RFI)

● Burkina Faso**Le pays traverse des moments difficiles au plan sécuritaire**

Le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP, parti au pouvoir) a affirmé vendredi lors d'une conférence de presse que le pays fait face à une situation sécuritaire difficile. Cette rentrée politique qui se tient du 15 au 27 septembre 2018, sera marquée par plusieurs activités dont une assemblée générale et des communications sur la sécurité au Burkina Faso et la situation politique du pays. "Le Burkina Faso traverse des moments difficiles au plan sécuritaire", a dit le président par intérim du MPP, Simon Compaoré, qui a fait remarquer que cette situation a débuté au lendemain de l'élection du Président du Faso, Roch Marc Christian Kaboré par l'attaque du Café Cappuccino et le Splendid Hôtel à Ouagadougou.

A ce jour, on dénombre plus de 100 victimes de ces attaques sur l'ensemble du territoire national, a-t-on appris lors de cette conférence. "Des mesures fortes ont été

prises par le Président du Faso et le gouvernement pour changer la donne. Ces mesures ont d'abord consisté à dépolitiser et à professionnaliser l'armée dans le but de la rendre plus opérationnelle", a dit M. Compaoré. "Cela a permis d'enregistrer des résultats. Plus de 400 présumés terroristes ont été appréhendés et attendent de répondre de leurs actes devant la justice", a indiqué le deuxième vice-président du MPP et ministre de la Sécurité, Clément Sawadogo.

Depuis le début de l'année, la région de l'Est du Burkina Faso qui abrite une vaste aire forestière est en proie à des attaques armées contre les positions des forces de défense et de sécurité et les populations civiles. Ces attaques sont devenues quasi-quotidiennes, et les assaillants utilisent de plus en plus d'engins explosifs.

(Xinhua)

● Libye**Les tribus demandent au gouvernement de désarmer toutes les milices à Tripoli**

Le Forum tribal libyen, organisé dans la ville de Tarhuna, à environ 80 km au sud-est de la capitale Tripoli, a demandé samedi au gouvernement soutenu par l'ONU de désarmer toutes les milices à Tripoli dans les trois jours.

Les tribus libyennes étaient conscientes de la gravité de la situation générale, suite à la violation de sa souveraineté, la souffrance de ses enfants, la perte de ses capacités, et la privation de sa volonté politique en raison du contrôle des bandes armées, qui se sont légitimées et ont dominé le processus

de prise de décisions", selon un communiqué conjoint de 1 800 anciens des tribus en Libye.

Le communiqué exige également que les milices de la capitale Tripoli remettent toutes leurs armes et dissolvent tous les corps parallèles après avoir été désarmés. "Une force commune doit être formée à partir de toutes les villes li-

byennes, y compris l'armée et la police pour sécuriser et protéger" la capitale, a-t-il ajouté.

Tripoli, la capitale libyenne, a récemment été le théâtre de violents affrontements entre les forces gouvernementales et les milices de la "7ème Brigade" de la ville de Tarhuna, qui ont tué au moins 78 personnes et en ont blessé 210 autres.

La semaine dernière, la Mission de l'ONU en Libye a réussi à obtenir un accord de cessez-le-feu entre les belligérants dans la capitale. Cependant, la "7ème Bri-

gade" a menacé de rompre la trêve et de reprendre les combats pour "éliminer la criminalité et les gangs à Tripoli."

Le gouvernement soutenu par l'ONU a rejeté la semaine dernière cette menace et confirmé sa volonté de maintenir la sécurité et la stabilité dans la capitale. La Libye souffre de l'insécurité et de l'escalade de la violence qui règnent depuis la chute de l'ancien dirigeant, Mouammar Kadhafi, en 2011.

(Xinhua)

● Ghana**Aux funérailles de Kofi Annan, le chef de l'ONU rend hommage à un dirigeant exceptionnel**

Aux funérailles de l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, ce jeudi à Accra, au Ghana, son pays d'origine, son successeur actuel, António Guterres, a rendu hommage à un "dirigeant exceptionnel". "Kofi Annan était à la fois unique et l'un des nôtres", a dit M. Guterres dans un discours.

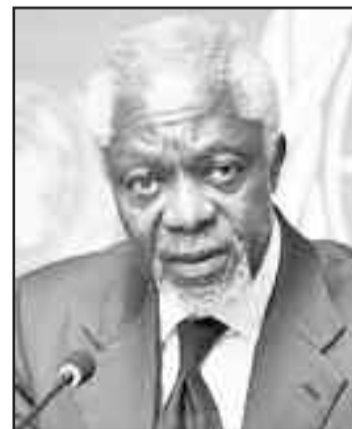
"C'était un dirigeant mondial exceptionnel - et c'était aussi une personne dans laquelle presque tout le monde pouvait se reconnaître (...) Comme peu de nos jours, Kofi Annan pouvait rassembler les gens, les mettre à l'aise et les réunir vers un objectif commun pour notre humanité commune". "Il avait cette voix douce, cette cadence qui faisait sourire et penser à de la musique. Mais ses mots étaient fermes et sages. Et

parfois, plus la situation était grave, plus cette voix était douce", a ajouté l'actuel chef de l'ONU.

Décédé samedi 18 août 2018, à l'âge de 80 ans, Kofi Annan a été à la tête de l'ONU de janvier 1997 à décembre 2006. Premier secrétaire général issu des rangs des fonctionnaires de l'organisation mondiale, il a débuté sa carrière onusienne en 1962. Il a notamment été en poste à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et au Haut-Com-

missariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Genève, à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis Abeba et a dirigé le Département des opérations de maintien de la paix à New York. Sa veuve, Nane Annan, a parlé avec éloquence des liens étroits de son mari avec le Ghana et de la façon dont "il était toujours excité de rentrer chez lui". "Lorsqu'il arrivait, il aspirait l'air" et "semblait si heureux et satisfait", a-t-elle raconté lors des funérailles, soulignant la "force intérieure" de son défunt mari.

"Puisses-tu reposer en paix et que ta sagesse et ta compassion continuent à nous inspirer et à nous guider", a-t-elle conclu. "Kofi Annan était courageux", a déclaré M. Gu-



Feu Kofi Annan

terres. "Et comme son prédécesseur Dag Hammarskjöld, il avait un sens presque mystique du rôle des Nations Unies en tant que force du bien".

Selon le secrétaire général, cela s'est traduit par "un bilan remarquable", prenant pour l'exemple l'initiative des Objectifs du millénaire pour le dé-

veloppement. "Il a ouvert les portes des Nations Unies, rapprochant l'Organisation des gens du monde entier et nouant des contacts avec de nouveaux partenaires pour protéger l'environnement, défendre les droits de l'homme et lutter contre le VIH/sida et d'autres maladies mortelles", a-t-il souligné. "Pour Kofi Annan, l'indifférence était le pire poison du monde. Même après avoir achevé son mandat de Secrétaire général de l'ONU, il n'a jamais cessé de se battre sur les lignes de front de la diplomatie", a ajouté António Guterres. "Il est parti maintenant et il nous manquera énormément", a-t-il conclu.

(Xinhua)

Marchés Publics

CENTRALE D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS ET MATERIELS AGRICOLES (CAIMA)

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
CENTRALE D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS ET MATERIELS
AGRICOLES (CAIMA)

ADDENDA N°1

Dossier d'Appel d'Offres ouvert international n°01/2018/MAG/EL/CAIMA
Acquisition de 10.000 tonnes d'engrais

1) à la page 34 du DAO au niveau des DPAO, il est demandé ce qui suit :
IC 4.1 b) Les conditions de qualification applicables aux candidats sont les suivantes :

Capacité technique et expérience: Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- la décharge en original de dépôt de l'échantillon du ou des types d'engrais proposé (s) doit accompagner l'Offre.

Ainsi, à la lecture de cette disposition, il n'est pas indiqué quand et où déposer le ou les échantillons du ou des types d'engrais relatif (s) au (x) lot (s) dont le candidat soumissionne.

Pour corriger cette erreur, il y a lieu de prendre en compte la disposition suivante :

IC 4.1 b) Les conditions de qualification applicables aux candidats sont les suivantes :

Capacité technique et expérience. Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après : les échantillons portant le nom et adresses du soumissionnaire et présentés sous plis fermés doivent être déposés auprès de la Secrétaire du Directeur Comptable et Financier (DCF) :

Adresse : Rue, Avenue des Armées, Rue des bâtisseurs

Étage/numéro de bureau : Siège de la CAIMA, nouveau Bâtiment,

Rez-de-chaussée ; Bureau n°A04 au plus tôt le 20 septembre 2018 pour les soumissionnaires étrangers et au plus tard le 26 septembre 2018 à 17h30 mn pour tous les soumissionnaires afin de se prémunir de la décharge de dépôt de l'échantillon.

La décharge en original de dépôt de l'échantillon du ou des types d'engrais proposé (s) doit accompagner l'Offre.

Le reste sans changement.

Le Directeur Général
HAROUNA MAHAMADOU

Marchés Publics

Republique du Niger
Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Programme de Développement de l'Agriculture
Familiale (ProDAF)



Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT/Niamey)
Avis d'Appel d'Offres OUVERT N° 01 /2018 / ProDAF/ CENAT (RELANCE)

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan de passation de marché de la CENAT/ProDAF qui découle de son besoin à se doter d'un siège.

2. Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction du Siège de la CENAT/ProDAF financés par le prêt & don FIDA, le **Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'élevage** sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux critères de qualification requis.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres OUVERT tel que défini dans le Code des Marchés publics et des délégations de service public aux articles 29 à 43, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Secrétariat de la CENAT au quartier Kouara Kano** à Niamey et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après **Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT)**, BP : 13233 Niamey, Tél : 20 35 18 49 ou au **Ministère de l'Agriculture et de l'élevage**, DMP au 2^{ème} étage, bureau N°215 les jours ouvrables le matin de 8h à 13h30 et l'après-midi de 14h30 à 17h30.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :
- Etre une entreprise nigérienne et/ou installée au Niger et à celle de l'Espace UEMOA de 2^{ème} catégorie ou plus (agrées en option Bâtiment) en règle vis-à-vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire.
- Avoir un personnel d'encadrement expérimenté et disponible
- Disposer de matériels nécessaires pour la conduite des travaux

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'un montant non remboursable de **cent cinquante mille (150.000)**

francs CFA à l'adresse mentionnée ci-après : **Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT)**, BP : 13233 Niamey, Tél : 20 35 18 49.

La méthode de paiement est en espèces. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé sous forme de document « hard ».

7. Le délai d'exécution est de **Six (6) mois**.

Les offres présentées en **une (1) original et trois (3) copies** et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **deux millions cinq cent mille (2.500.000) francs CFA** devront parvenir ou être remises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la **Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT)**, BP : 13233 Niamey, Tél : 20 35 18 49, quartier Kouara Kano ou au **Ministère de l'Agriculture et de l'élevage**, DMP au 2^{ème} étage, bureau N°215 au plus tard le jeudi 18 octobre 2018 à 10h00.

8. L'ouverture des plis sera faite **le même jour à 10h00** dans la **salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage** à Niamey en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ou de leurs représentants dûment mandatés.

9. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier.

10. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

11. Par décision motivée, la Personne responsable de marché se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres Ouvert.

Le Ministre d'état
El hadji ALBADE ABOUBA



COMMUNIQUE DE PRESSE



Suite à l'effondrement du pont sur la SOTA à l'entrée de la ville de Malan ville survenu ce mercredi 05 septembre 2018, le Directeur Général du Port Autonome de Cotonou, informe les usagers du Port de Cotonou, utilisateurs du corridor (Cotonou - Niamey), notamment les transporteurs et les conducteurs de camion, que les autorités gouvernementales sont à pied d'œuvre pour le rétablissement rapide de la circulation.

Il les invite par conséquent à respecter les consignes et mesures sécuritaires édictées par les autorités compétentes à cet effet.

La Direction Générale du Port Autonome de Cotonou, compatit avec les usagers pour les désagréments éventuels qu'engendrerait cette situation sur la fluidité et la célérité du trafic.

Fait à Cotonou, le 05 septembre 2018.

AVIS DE PERTE (de Titres Fonciers)

Avis est donné par **Monsieur ILLIASSOU ISSOUFOU**, Tel: 96.94.69.94, de la perte des titres fonciers numéros 66 03 et 66 09 du Niger, portant sur les parcelles H et F, sise à Maradi, de l'ilot 566, du lotissement **RESIDENTIEL**, au nom de **ELH ILLIASSOU MAHAMAN**.

Prière à toute personne qui les aurait retrouvés de les déposer à l'Etude de Maître DJIBO Ibrahim, Notaire au Carrefour Maourey, B.P: Il.120 - Niamey-Niger, Tél: 20.73.66.86-Fax: 20.73.61.10, ci-dessus indiquée ou au service des affaires domaniales et du Cadastre de Niamey.

Pour Avis Le Notaire

Etude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire à la Résidence de Niamey
(République du Niger), RUE LI 18. - HP : 2444, Tel: 21.76.97.02

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire, à la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE LI 18 de la perte de l'acte de Cession d'Immeuble Non Bâti de la parcelle **A1** de l'ilot **8191** lotissement **Kobontata**, d'une superficie de deux cents vingt-cinq (225) mètres carrés au nom de **Mr Ousmane Adamou**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au Service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée
Maître Djibo Hamsa Garba

AVIS DE PERTE

Avis est donné par **Maître OUMAROU MAMADOU ABBA**; de la perte d'un acte de cession d'immeuble non bâti, portant sur la **parcelle N** de l'ilot **8460**, du lotissement **NORD OUEST FRANCOPHONIE** au nom de **Monsieur ABDOU MAYAKI**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de le déposer à l'Etude de Maître OUMAROU MAMADOU ABBA, Notaire à Niamey, Rue Président H. LUEBKE, Immeuble Sonara II, 7EB3. Tél: 96 56 04 04, ci-dessus indiquée ou au service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey.

Pour avis Le Notaire Maître OUMAROU MAMADOU ABBA

unissons-nous
pour les enfants



Avis d'Appel d'Offres

Le bureau de l'UNICEF NIGER est à la recherche de fournisseurs pouvant livrer des articles divers (**seaux en plastique de 20 litres, nattes plastiques de 3 places, Kit lavage des mains**) en vue d'achats et d'Accords à Long Termes. Les entreprises intéressées peuvent retirer gratuitement l'Appel d'Offres N° ITB 9142699 auprès de l'Unité Approvisionnements de l'UNICEF-NIGER, 2 rue des Oasis – Ancien plateau à Niamey, ou par courriel à l'adresse suivante: niglobalbid@unicef.org à partir du **jeudi 13 septembre 2018**.

La date limite de dépôt des propositions est fixée au **04 octobre 2018 à 14 heures**.

L'UNICEF se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet Appel d'Offre

Insuffisance cardiaque : sachez reconnaître les signes précurseurs

Pas moins d'1,5 million de Français souffrent d'insuffisance cardiaque, une pathologie responsable d'un décès toutes les sept minutes. Essoufflement, œdèmes, prise de poids, fatigue sont des signes précurseurs qui restent encore trop méconnus du grand public.

Ce constat alarmant est la cause de retards de prise en charge, d'hospitalisations et de décès qui pourraient être évités, déplore le Groupe insuffisance cardiaque et cardiomyopathies (Gicc) de la Société française de cardiologie (SFC). Quatre symptômes doivent alerter, souligne le Pr Thibaud Damy, président du Gicc : l'essoufflement à l'effort ou survenant en position allongée, une prise de poids importante et rapide, avec des œdèmes (gonflements) des jambes et pieds, et une fatigue importante limitant l'activité quotidienne.

Dans l'insuffisance cardiaque, le cœur n'assure plus le débit sanguin nécessaire aux besoins de l'organisme. Plusieurs facteurs augmentent le risque comme la tension (hypertension artérielle), le diabète, l'angine de poitrine ou des antécédents d'infarctus cardiaque. L'insuffisance cardiaque peut également avoir des causes génétiques. Sa fréquence augmente avec l'âge et l'on va atteindre les trois millions de patients dans quelques années, selon le Pr Damy.

Une méconnaissance des symptômes de l'insuffisance cardiaque

Cette année, deux nouvelles enquêtes, l'une auprès de 5.000 Français âgés de 18 à 75 ans et l'autre interrogeant près d'un millier de patients hospitalisés pour une décompensation cardiaque, appuient ce constat de méconnaissance de la maladie. L'essoufflement n'est relié à une maladie cardiovasculaire que par 44 % des Français. Les œdèmes et la prise de poids rapide (due à une rétention d'eau et de sel), pourtant des signes d'alerte fondamentaux, ne sont reliés à l'insuffisance cardiaque que par 6 % des personnes interrogées et moins d'une sur quatre associe une fatigue sans raison à cette maladie. La deuxième étude montre que les patients hos-

pitalisés pour une insuffisance cardiaque aggravée (décompensation) n'identifient guère mieux les signes d'alerte. Plus de 80 % ont reconnu avoir ces symptômes plusieurs jours avant d'être hospitalisés, voire depuis au moins deux mois (31 %). Et le diagnostic n'apparaît pas expliqué clairement au patient : près d'un patient sur quatre pense être « insuffisant respiratoire » car on lui a parlé d'« œdème pulmonaire » qui est, en fait, une complication de l'insuffisance cardiaque.

Pour mieux faire connaître cette pathologie et améliorer sa prise en charge, la SFC lancera une appli Mon cœur pour les malades et un nouveau site Web enrichi (localisation des spécialistes, vidéos pédagogiques...), www.giccardio.fr, lors de son congrès à Lille les 20 et 21 septembre.

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'insuffisance cardiaque concerne 1,5 million de personnes en France.

Les signes précurseurs sont méconnus des patients et devraient les inciter à consulter un médecin.

Une fatigue importante, un essoufflement, des gonflements, une prise de poids rapide sont des symptômes avant-coureurs d'insuffisance cardiaque.

Patient hors norme : une femme aveugle voit des objets en mouvement

Une Écossaise devenue aveugle suite à des lésions cérébrales présente certaines capacités visuelles surprenantes : par exemple, elle voit la pluie tomber sur une vitre mais pas le paysage. Des chercheurs canadiens ont cherché des explications dans son cerveau.

Milena Canning (48 ans) est une patiente tout à fait étonnante : cette femme aveugle voit des objets mais seulement s'ils sont en mouvement ! En 1999, suite à une infection respiratoire et une série d'AVC, elle a perdu la vision. Elle est restée dans le coma pendant huit semaines et, quand elle s'est réveillée, elle souffrait d'une cé-

lité corticale causée par d'importantes lésions dans les aires visuelles du cerveau.

Mais bizarrement, elle s'est aperçue qu'elle avait quand même certaines capacités visuelles. Par exemple, elle voyait le reflet scintillant d'un sac qu'on lui avait offert : c'était comme un éclair vert ! De manière générale, elle percevait des objets en mouvement : par exemple, la queue de cheval de sa fille en train de marcher, sans pour autant voir son visage ; la pluie qui tombe sur une fenêtre, mais pas le paysage derrière ; l'eau qui coule du robinet, mais pas la baignoire pleine d'eau ; ou encore la vapeur qui s'échappe de son café chaud, mais pas sa tasse.

Elle a consulté son ophtalmologue qui a pris au sérieux ses observations : il lui a conseillé de se balancer dans un rocking-chair pour améliorer ses performances visuelles, mais aussi de prendre des leçons d'équitation.

Milena Canning est un cas typique du syndrome de Riddoch, qui décrit une personne aveugle capable de voir un objet uniquement s'il bouge, mais pas s'il est immobile. Le syndrome de Riddoch, ou phénomène de Riddoch, concerne des

patients qui ont eu des lésions dans le cortex visuel. Une équipe de l'université Western dans l'Ontario (Canada) s'est intéressée au cas de Milena Canning et a publié deux articles à son sujet.

Une nouvelle preuve de la plasticité cérébrale malgré de graves lésions

Les chercheurs canadiens ont fait passer à Milena Canning une IRM fonctionnelle pour voir en temps réel comment fonctionnait son cerveau. Dans leur dernier article paru en mai 2018 dans *Neuropsychologia*, ils décrivent l'étendue des lésions cérébrales de la patiente, dans le cortex occipito-temporal, et dans les deux hémisphères.

Le cortex visuel se trouve dans le lobe occipital, ce qui explique la cécité corticale de la patiente, comme l'explique Jody Culham, professeur à l'université Western : « Il lui manque un morceau de tissu cérébral de la taille d'une pomme à l'arrière de son cerveau - presque tous ses lobes occipitaux, qui traitent la vision. »

(Futura science)



République du Niger Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) Avis de Convocation

Le Président du Conseil d'Administration de la **Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN)** a l'honneur de convier les Administrateurs de ladite Société à une réunion qui aura lieu **le jeudi 26 septembre 2018** à Zinder à partir de 9 heures, en vue de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2018 ;
3. Examen et adoption des indemnités et avantages accordés au DGA ;
4. Examen et adoption du projet de ratification des nominations du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ;
5. Examen de l'état d'exécution budgétaire au 31/08/2018 ;
6. Présentation du schéma Directeur de l'hydraulique Urbaine de la ville de Niamey ;
7. Présentation du Système de Management de la Qualité de la SPEN et certification de la Société selon la norme ISO 9001 : 2015 ;
8. Questions diverses.

INCROYABLE MAIS VRAI

Une habitante de Foix appelle la police pour un grillon trop bruyant

Le monde animal peut être parfois très gênant. Après les cigales qui agacent les touristes dans le Sud-Est ou les cloches des troupeaux de vaches qui dérangent les résidents dans les campagnes, c'est un grillon coupable de tapage nocturne qui a provoqué le désarroi d'une Fuxéenne dans la nuit de jeudi à vendredi.

Peu avant 5 heures du matin, une résidente de la rue Tornière, à Foix, a appelé le commissariat pour "une alarme" qui retentissait en boucle chez son voisin, et qui l'empêchait visiblement de trouver le sommeil. À leur arrivée, les policiers ont cherché l'origine du bruit, et ont finalement conclu que cette "alarme" était émise... par un grillon, qui chantait fièrement sur le mur adjacent.

L'insecte nuisible a immédiatement été placé en garde à vue, mais s'est avéré difficile à menotter...

(ladepeche.fr)

H O R O S C O P E

	BELIER	TAUREAU	GEMEAUX	CANCER
21 mars - 19 avril	Garder votre motivation au travail aujourd'hui ne sera pas évident, faites le dos rond, laissez passer les nuages.	Un quiproquo risque de prendre de l'ampleur. Gardez votre calme et décortiquez ce que vous avez dit, l'ambiance retrouvera sa légèreté.	Chassant vos doutes et vos angoisses, vous retrouvez confiance en vous, votre façon d'agir s'en ressent positivement !	Les influences astrologiques vous incitent à vous retourner sur le passé. Faites en sorte d'en extraire ce qui vous est utile pour l'avenir.
23 juillet - 21 août	LION	VIERGE	BALANCE	SCORPION
22 nov. - 21 dec.	Votre vie professionnelle sera agréable, aujourd'hui. Ce la vous permettra de persévérer plus loin encore dans vos actions.	Vous aurez des facilités pour abattre des problèmes ardu, tout particulièrement sur les questions liées à votre foyer.	Vous aurez des facilités pour abattre des problèmes ardu, tout particulièrement sur les questions liées à votre foyer.	Ne soyez pas rigoureux à l'excès avec vos collaborateurs. Tout le monde n'a pas votre motivation malheureusement.
22 dec. - 20 janvier	SAGITTAIRE	CAPRICORNE	VERSEAU	POISSONS
21 janv. - 18 fevrier	Vous n'êtes pas emballé à l'idée de faire des efforts de fond, aujourd'hui. Profitez-en pour entretenir l'ambiance générale !	Vous comprenez mieux certaines attitudes de votre hiérarchie. N'hésitez pas à poser les questions utiles, votre franchise va vous porter chance.	Vous avez des difficultés à vous intéresser à votre vie matérielle, aujourd'hui, restez-en aux urgences.	Ne vous croyez pas tenu de prendre sur vous des charges de travail qui ne vous incombent pas, il y a de l'abus dans l'air.

PHARMACIES DE GARDE

Du Samedi 15 Septembre 2018	
au Samedi 22 Septembre 2018	
☞Imane	☞OUA
☞Zara	☞Nouveau Marché
☞Saïd	☞Patience
☞Route Tillabéry	☞Terminus
☞2ème forage	☞Route Filingué
☞Point D	☞Taran
☞Saye	☞Talladjé Est
☞Mutualiste	☞Pop. Hôpital
☞Centrale	(sauf les di-
☞Lako	manches)
☞Complexe	

NUMEROS UTILES

Renseignements :	12
Réclamations :	13
SAMU :	15
Police Secours :	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37

Assemblée générale Extraordinaire et Elective de l'UFOA B Le Colonel-Major Djibrilla Hima Hamidou élu président

L'Assemblée générale Extraordinaire et Elective de l'Union des Fédérations Ouest Africaines de Football(UFOA B), s'est tenue le vendredi dernier à Niamey en marge des compétitions entrant dans le cadre des éliminatoires de la CAN U17 qui se déroulera en Tanzanie en 2019 pour le compte de la zone UFOA B que le Niger a accueilli du 2 au 15 Septembre. A l'issue de l'Assemblée générale, c'est le président de la Fédération Nigérienne de Football (FENIFOOT) le Colonel-major Djibrilla Hima Hamidou qui a été élu le nouveau président de l'UFOA B.

En prenant la parole à l'ouverture des travaux de l'Assemblée générale Extraordinaire et Elective de l'UFOA B, le ministre de la Jeunesse et des Sports M. Moctar Kassoum s'est réjoui de la confiance

football africain en décentralisant beaucoup plus les actions de développement. Il a réaffirmé son engagement à respecter son programme à la base duquel il a été désigné par ses pairs afin de conduire la destinée de

gagements à savoir la formation, la scolarisation que la CAF doit respecter. La CAF a pris les engagements de décentraliser en vue de réduire également les charges liées aux transports, a indiqué Ahmad Ahmad. Pour sa part, le président de la FENIFOOT le Colonel-major Djibrilla Hima Hamidou, a rappelé que ces assises se tiennent à un moment crucial de la vie de leur institution zonale où elle s'apprête à aborder un virage décisif suite à la volonté manifeste des instances faitières notamment la CAF

consistant à décliner une restructuration. En effet, il a précisé que cette dynamique nouvelle dans la gouvernance du football vise à asseoir au delà des bonnes pratiques en matière de gestion, une transparence et surtout une implication de tous les acteurs intervenant dans la chaîne de décision du renouveau du football continental. Il s'est félicité des nouvelles initiatives prises en si peu de temps pour faire vivre les stades à travers l'organisation des compétitions régionales dans les différentes catégories y compris le football féminin.

● Laouali Souleymane



La table de séance à l'ouverture de l'AG

placée en notre pays pour abriter d'une part le tournoi qualificatif de l'UFOA B pour la CAN U17, et d'autre part pour la tenue de l'Assemblée générale Extraordinaire et Elective de l'UFOA B.

Auparavant, le président de la Confédération Africaine de Football (CAF) M. Ahmad Ahmad a noté qu'ils se sont fixés pour objectif de développer le

l'instance faitière du football africain. Il a salué la réforme qui a été entreprise permettant de regrouper les jeunes dans un pays de la zone où ils se trouvent pour disputer les éliminatoires, au lieu de les déplacer de pays à pays. Cela rassure les parents que leurs enfants ne sont pas loin de leurs pays et ils ne resteront pas longtemps ailleurs du fait qu'ils ont d'autres en-

Décès de Ibro Youka, Reporter-photographe à l'ONEP L'ONEP perd un reporter-photographe expérimenté

Le Directeur Général de l'Office National d'Édition et de Presse (ONEP) a le profond regret de vous informer de la disparition, le vendredi 14 Septembre 2018 à Niamey, de M. Ibro Youka, Reporter-photographe à l'ONEP, décès survenu des suites d'une longue maladie.

La levée du corps à la morgue de l'Hôpital national de Niamey et l'enterrement aux cimetières musulmans de Yantala, se sont déroulés, le samedi 15 Septembre, en présence des collègues de travail, des confrères de la presse publique et privée, des membres de la famille, ainsi que des amis et connaissances du défunt.

Agent dévoué et expérimenté, Ibro Youka, jouissait du respect de ses collègues de service et de tous ses confrères. En cette douloureuse circonstance, le Directeur Général de l'ONEP présente, au nom de l'ensemble du personnel de l'Office, ses condoléances les plus émues à la famille du disparu, ainsi qu'à l'ensemble de la grande famille de la presse nigérienne.

Puisse Dieu Le Clément, le Tout Miséricordieux, accueillir son âme dans son Paradis Eternel. Amen !



Feu Ibro Youka

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.ne

Directeur de Publication
ZAKARI ALZOUMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)
Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef: Siradji Sanda
Rédacteur en chef Adjt: Souley Moutari
Secrétaire de Rédaction: Oumarou Ali

Direction Technique (DT)
Directeur: Issa Madougou ; 20 73 99 87
Réd. chef informatique adjt: Inoussa Oumarou

Direction Commerciale (DC)
Directeur: Morou Hamadou 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub: Alhassane Assilila

Direction Administrative et Financière (DAF)
Directrice: Mme Saidou Rahamou Tiemogo 20 73 99 85
Chef service Recouvrement: Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP
Tirage : 5000 exemplaires

MOTS

- #### HORIZONTALEMENT
- Moyen rusé pour obtenir quelque chose ;
 - Trop crue - Relief du Nord ;
 - Entame de stress- Ancienne compagnie aérienne - Bouddha ;
 - Physiquement ou juridiquement inaptes ;
 - Bouleversé ;
 - Direction au large - Vieux bâtiment ;
 - Film de la tournée du couple Ike et Tina Turner au Ghana (3 mots) -
 - Article contracté - Lentilles - Brame ;
 - Petit groupe - Revu et sans doute corrigé ;
 - Individus qui aiment le bien d'autrui ;

CROISES

du



VERTICALEMENT

- Copie conforme - Banlieue de Niamey ;
- Centrale syndicale - Support de chef ;
- Meuble pour nourrisson - Moto tout terrain ;
- Règle - Caractère de ce qui est vaste ;
- Institution de l'ONU chargée des questions postales - Gouffre ;
- Mauvais ragout - Possessif ;
- Dignes de confiance- Fin d'un parcours ;
- Patrie d'Abraham - Grand espace recouvert d'essences variées ;
- Un élément - Affluent de l'Oubangui ;
- Ses flèches nous atteignent au coeur - Equipe de France de football (Les...)

numéro précédent

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

1	P	R	E	M	A	T	U	R	E	S
2	A		N	O	S		N	E		E
3	R	B		R		D	I	V	A	N
4	T	A	N	D	I	S		I	L	S
5	A	T		R	F		V	S		U
6	G	A	I	E		K	W	A	R	A
7	E	R	S		U	E		I	O	L
8	A	D	O	P	T	I	V	E		I
9	I		L	U		T		N	E	T
10	T	R	E	S	S	A	I	T		E

Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 03 ares 57 centiares sis à Dosso, Lotissement Cité du 18 Décembre, ilot 1785, parcelle J en zone lotie, appartenant à **Mr. Iddé Saïdou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.253 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 07 ares 45 centiares sis au village de Saga Gorou I, Arrondissement Communal Niamey VI en zone non lotie, appartenant à **Mr. Abdoulaye Souley** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.254 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 13 ares 69 centiares sis au village de Liboré-zarma, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mme. Mariama Madougou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.255 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 02 ares 47 centiares sis au quartier Saga, Arrondissement Communal Niamey VI en zone non lotie, appartenant à **Mr. Elh Bello Barkiré** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.256 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 01 hectare 55 ares 61 centiares sis au village de Bangoula, Commune Rurale de Karma en zone non lotie, appartenant à **Mr. Bassirou Idrissa** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.257 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 01 hectare 08 ares 69 centiares sis au village de Bangoula, Commune Rurale de Karma en zone non lotie, appartenant à **Mr. Bassirou Idrissa** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.258 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble

consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 80 ares 44 centiares sis au village de Ballaré, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mr. Issa Harouna** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.259 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 08 ares 00 centiares sis au village de Bene Fonny/Tilbi, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mr. Issoufou Boubacar Anaroua** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.260 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 06 ares 26 centiares sis au quartier Saga, Arrondissement Communal Niamey IV en zone non lotie, appartenant à **Mr. Hassane Halidou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.261 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 03 ares 15 centiares sis au village de Lossougoungou, Arrondissement Communal Niamey I en zone non lotie, appartenant à **Mr. Zinsou Claude Léonard** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.262 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 03 hectares 20 ares 83 centiares sis au village de Boubon/Kolanga, Commune Rurale de Karma en zone non lotie, appartenant à **Mr. Souleymane Idrissa Bassirou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.263 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 17 hectares 02 ares 32 centiares sis au village de Darey Bangou, Commune Rurale de N'Dounga en zone non lotie, appartenant à **Mr. Illiassou Moumouni** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.264 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain (ferme agro-pastorale) de forme irrégulière

d'une contenance de 101 hectares 56 ares 42 centiares sis au village d'Agharous, Département de Tchirozerine en zone non lotie, appartenant à l'ETAT et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.265 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain (périmètre irrigué) de forme irrégulière d'une contenance de 24 hectares 13 ares 07 centiares sis au village d'Injigrane, Département d'Ingal en zone non lotie, appartenant à l'ETAT et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.266 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain (ferme agricole) de forme irrégulière d'une contenance de 27 hectares 56 ares 76 centiares sis au village de Tiguirwit, Département d'Ingal en zone non lotie, appartenant à l'ETAT et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.267 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 09 ares 67 centiares sis au village de Tessam (Tagabati), Commune Rurale de Karma en zone non lotie, appartenant à **Mr. Mounkaila Ali** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.268 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 38 ares 00 centiare sis au village de Mansaré Boura Rurale de Youri en zone non lotie, appartenant à **Mr. Niandou Maidjima** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.269 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 85 ares 29 centiares sis au village de Liboré-Zarma, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mr. Idé Mounkaila** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.270 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 07 hectares 70 ares 90 centiares sis à la Rive Droite (Lamordé), Arrondissement Communal Niamey V, appartenant à **Mr. Ali Zaki** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.271 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 12 hectares 92 ares 13 centiares sis au village de Damari, Commune Rurale de Youri, appartenant à **Mr. Habibou Amadou** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.272 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 47 hectares 93 ares 75 centiares sis à Niamey, Lotissement Extension Kouara Kano II, ilots 21.400 à 21.449 en zone lotie, appartenant à l'ETAT et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.273 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 05 hectares 00 are 00 centiare sis au village de Loga, Commune Rurale de Loga, appartenant à **Mr. Mahamadou Boubacar** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.274 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 16 ares 00 centiare sis au village de Liboré-Mallaley, Commune Rurale de Liboré, appartenant à **Mr. Pichon Philippe Louis** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.275 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 13 ares 11 centiares sis au quartier Saga, Arrondissement Communal Niamey IV en zone non lotie, appartenant à **Mr. Yacouba Djibo** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Suivant réquisition n° 16.276 déposée le 17 septembre 2018, Monsieur le Directeur de la Fiscalité Foncière et Cadastre, Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, a demandé l'immatriculation au livre foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 02 hectares 40 ares 00 centiare sis à Niamey, Lotissement de Saé Saboua, ilot 12, parcelles de A à N en zone lotie, appartenant à l'Association Fraternité des Servantes du Christ (AFSC) et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Niamey, le 17 septembre 2018
MAHAMANE MAL OUSMANE